

XXIXème Congrès ordinaire



**29^{ème} Congrès du syndicat FO des
Métallurgistes de la région parisienne**



Jeudi 16 octobre 2025 à la confédération FO

141 Avenue du Maine Paris 14^{ème}

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025



Préface

À l'occasion de ce 29^{ème} congrès du syndicat des métallurgistes de la région parisienne, une nouvelle page de notre histoire s'écrit. L'entrée en vigueur, en 2024, de la nouvelle convention collective de la métallurgie et de l'ensemble de ses dispositions a profondément modifié notre cadre d'action, recentrant les négociations salariales au niveau national. Jusqu'alors, celles-ci se déroulaient localement, en région parisienne, dans le cadre d'un dialogue nourri avec le GIM. Toutefois, grâce à l'impulsion de FO, la valeur du point servant au calcul de la prime d'ancienneté demeure négociée à l'échelle locale, préservant ainsi un ancrage territorial fort. L'année 2024 aura également été marquée par un événement symbolique : le départ de Frédéric HOMEZ. J'ai aujourd'hui l'honneur de lui succéder, à la suite de notre dernier congrès fédéral, dans un esprit de continuité et d'engagement renouvelé.



Face aux transformations rapides du monde — les droits de douane en témoignent —, aux restructurations industrielles, aux évolutions du monde du travail, notre organisation poursuit son travail en faveur, toujours, de la défense des salariés. La priorité absolue reste notre développement. En conséquence, nous avons lancé, le 25 juin dernier, un plan ambitieux.

Le développement de notre organisation contribuera à peser davantage et à mieux porter nos revendications. C'est tout le sens du projet AGIR : un projet fédérateur, concret et ambitieux, pour développer notre présence sur le terrain et renforcer notre représentativité. Nous savons que notre force dépend d'abord de notre ancrage dans les entreprises. Là où FO est présent, les salariés sont mieux défendus, mieux informés, et leurs droits mieux protégés. C'est pourquoi nous devons multiplier les implantations syndicales, former nos militants, accompagner nos équipes, et nous adresser aussi à celles et ceux qui ne nous connaissent pas encore, notamment dans le 3e collège. En effet, FO est un syndicat inter catégoriel qui défend tous les salariés, y compris les cadres.

Mais ce développement syndical ne peut se penser sans défendre, en même temps, l'industrie elle-même. L'industrie, c'est l'emploi, la formation, les savoir-faire, la souveraineté économique et la multiplication de bassins d'emplois indirects. C'est aussi une part essentielle de notre avenir commun. Dans chaque entreprise, petite ou grande, sur chaque territoire, FO Métaux se bat pour préserver les sites, anticiper les mutations, et construire, avec les salariés, une industrie plus juste et durable.

Vous aurez ainsi la possibilité de faire le point, de vous projeter, et surtout de vous rassembler autour d'un objectif clair : faire progresser notre syndicat pour mieux défendre les travailleurs et notre industrie.

Très bon congrès à toutes et tous.

Valentin RODRIGUEZ

Secrétaire Général de la Fédération FO METAUX

Programme de la journée

Horaires indicatifs

8h00	Accueil - Café
9h00	Présidence du Congrès Mise en place de la Commission des Mandats
9h15	Rapport d'activité. Interventions Patricia et Marc. Discussions et vote
10h00	Rapport de trésorerie. Interventions Christophe et Philippe. Discussions et vote
10h30	Rapport de la Commission de Contrôle, discussion et vote
10h45	Rapport de la Commission des Mandats
11h00	Election de la Commission Exécutive
11h00	Election de la Commission de Contrôle
11h00	Election de la Commission des Conflits
11h15	Formation de SYNCÉA. Sujet : I.A.
11h15	Election du bureau
12h00	Discussion et vote du projet de résolution
12h30	Clôture du Congrès
13h00	Apéritif et buffet fraternel



RAPPORT D'ACTIVITE

Ont participé à l'élaboration de ce rapport :

Patricia BOCCIARELLI

Bénédicte BOUHOT

Marie-Claude DONZE

Marc PARTOUCHÉ

Philippe BONNAIRE

Christophe HERTZ

Frédéric FORTET

Denis BIEBER

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité, par la
commission exécutive du 11 septembre 2025



SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Vos membres du bureau ont la parole**
- 3. Historique**
- 4. D'un congrès à l'autre**
- 5. Situation économique**
- 6. Situation de l'emploi**
- 7. Rapport de trésorerie 2021/2024**
- 8. Présentation de sections syndicales**
- 9. Commission des retraités**
- 10. Formation professionnelle**
- 11. La syndicalisation**
- 12. Présence dans les différents organismes**
- 13. Florilège de photos**
- 14. Hommage à nos disparus**
- 15. Statuts du syndicat**



1. INTRODUCTION

Quatre années se sont écoulées depuis notre précédent Congrès.

Quatre années intenses, marquées par de belles victoires... et parfois par des épreuves plus difficiles.

Dans un climat social souvent lourd et étouffant, votre bureau est resté mobilisé : répondre aux salariés en perte de repères, soutenir les adhérents en difficulté, accompagner nos sections syndicales, former, conseiller, négocier...et toujours se développer. Car c'est la base de tout, c'est la syndicalisation.

Un nouvel adhérent, ce n'est pas seulement une force pour une section. C'est aussi un gage de pérennité pour notre syndicat, pour la Fédération FO METAUX et pour les six branches qui y sont rattachées :

- Les services automobiles,
- Les experts automobiles,
- La bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie et activités annexes,
- La récupération,
- Le froid,
- Le machinisme agricole.

Notre représentativité à un impact direct sur l'interprofessionnel et sur la place de la Confédération FO dans le paysage syndical. Défendre notre influence, c'est défendre le réformisme que nous incarnons. Et pour que FO occupe la place qui devrait être la sienne – sur la première marche – nous devons continuer à nous renforcer.

Depuis le début de ce mandat en 2021, notre syndicat a progressé, en adhérents comme en implantations, 12 nouvelles sections Syndicales cette année.

Le développement syndical reste un travail quotidien, dans nos entreprises comme en dehors. Les résultats décevants des élections TPE, tant en taux de participation qu'en représentativité, doivent nous interpeller : la responsabilité collective, du premier adhérent au plus gros mandaté.

Porter haut les couleurs de FO, c'est en parler autour de soi, valoriser nos équipes, encourager les sympathisants à franchir le pas, préparer la relève. Un mandat ne nous appartient pas : il appartient à celles et ceux qui nous font confiance. Nous leur devons de rester mobilisés, dynamiques et fidèles à nos valeurs.

Patricia BOCCIARELLI

Secrétaire Générale du Syndicat



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025



2. Vos membres du bureau ont la parole

Patricia BOCCIARELLI – Secrétaire générale



Patricia, tu es la secrétaire générale du Syndicat, secrétaire Fédérale et aussi DSC de Stellantis & You, comment concilies-tu ces mandats importants ?

J'ai beaucoup de mal ! Heureusement que je peux m'appuyer sur un comité de coordination composé de 7 élus et de Sylvain LE, qui est DSC de STELLANTIS comme moi. Dans nos fonctions d'élus ou de mandatés personne ne peut réussir seul. Il faut communiquer ne pas rester dans sa tour d'ivoire, préparer ses successeurs, se former, toujours se former, ne jamais penser, que nous sommes au-dessus des autres. Il faut se développer, depuis 2008 et la réforme de la représentativité, personne n'est à l'abri d'un mauvais résultat d'élection. La priorité doit être toujours donnée à votre entreprise, car c'est cette représentativité, qui vous donne votre légitimité dans le syndicat. Mais vous devez aussi mettre vos compétences et une partie de vos heures de délégations au service du syndicat, aux services du développement de FO.

J'ai aussi beaucoup de chance d'avoir un bureau au syndicat, qui m'appuie, surtout Marc PARTOUCHÉ qui est un vrai bras droit comme on pourrait l'imaginer. Il m'a guidé dans mes premiers pas en tant que secrétaire générale, il me contient parfois, et me pousse à d'autres moments. Je ne pourrais pas réussir à concilier mes mandats si je n'avais pas Bénédicte, l'assistante du syndicat, elle est notre lien à toutes et tous, notre mémoire, presque les fondations de notre syndicat, même si elle n'était pas née, à la création de celui-ci ! Je n'oublie surtout pas Christophe HERTZ, qui a mis du sang neuf dans notre trésorerie, avec son expertise professionnelle. Je n'oublie pas Philippe BONNAIRE et Frédéric FORTET qui malgré leurs mandats respectifs, ont su toujours être présents à la hauteur de leurs possibilités. Je n'oublie surtout pas Marie-Claude DONZE, qui nous a apporté des idées nouvelles pour la formation,

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

et qui nous a offert son temps et son expertise, ce qui est extrêmement appréciable, je les remercie toutes et tous.

Concernant mon mandat de Secrétaire Fédérale, je ne suis qu'un tout petit maillon de notre belle Fédération de la Métallurgie, j'essaie d'apporter ma pierre à l'édifice, avec bienveillance humour et respect. Pour développer encore et toujours FO.

Patricia, dans un monde du travail où l'égalité n'est parfois qu'un vain mot, comment par tes mandats pourrais-tu faire évoluer ces inégalités ?

Ah ! vaste sujet. Déjà, le monde parfait n'existe pas, mais tous les combats contre toutes les formes d'inégalités sont bons à mener.

Dans toutes nos négociations dans les entreprises, je conseille aux négociateurs de bien appuyer sur le sujet des inégalités salariales. L'enveloppe générale, ou même l'enveloppe individuelle des NAO ne doit pas être prise pour régler ces problèmes d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Il faut obtenir un budget dédié uniquement pour traiter ces « rattrapages ». Il faut dans toutes les négociations d'entreprises aborder les sujets des inégalités, qu'elles soient envers les femmes ou le sexe sous représenté, qu'elles soient envers les personnes en situation de handicap, visible ou invisible.

En tant que secrétaire fédérale, mais aussi en tant que Secrétaire Générale du syndicat, j'essaie d'intéresser des femmes à la fonction d'élues et de mandatées. Que ce n'est pas qu'un combat, mais souvent beaucoup de compromis, et pour tout dire ça nous connaît les compromis !!!

C'est peut-être une caricature, mais dans une équipe syndicale le mélange des genres est indispensable, qu'ils soient des sexes, ou des catégories socioprofessionnelles.

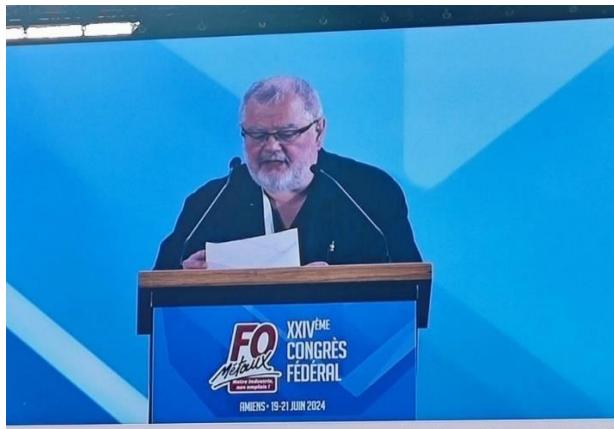
Mais le vrai levier pour changer les choses au niveau national, c'est avec notre représentativité syndicale. Nous en revenons toujours au même, plus nous sommes représentatifs, plus nous pouvons imposer nos demandes.

Patricia, si tu devais résumer la fonction de Secrétaire Générale du syndicat, comment la qualiferais-tu ?

Il faut être motivé, bien s'entourer. Faire preuve d'ouverture, et d'empathie. Alors, il faut aussi être assez disponible. Car malheureusement les problèmes des adhérents ne s'arrêtent pas à 17H, et pas non plus le weekend. Mais c'est passionnant, j'en apprends tous les jours.



Marc PARTOUCHÉ – Secrétaire Général adjoint



Marc : tu es Secrétaire général adjoint et retraité, comment conçois-tu ton rôle et ton engagement au sein du syndicat ?

Tout d'abord mon engagement date de 1985 au sein d'une filiale AIRBUS où il y avait une équipe FO qui de manière évidente, se battait pour l'intérêt des salariés avec à sa tête Philippe Fraysse, qui a fini Secrétaire Fédéral chargé de l'aéronautique ; cela fait donc 40 ans que j'adhère et que je milite au syndicat FO METAUX de la région parisienne

J'ai été élu DP en 1985, puis au départ de Philippe, en 1999, j'ai pris sa suite et à cette époque j'ai cumulé les postes de Délégué Syndical et Secrétaire du comité d'entreprise jusqu'en 2015, année où j'ai quitté la Société à la suite d'un PSE avant la retraite, et j'ai continué à militer au syndicat des métaux de la région parisienne.

Pour ma part, j'ai toujours conçu le syndicalisme comme le 1^{er} rempart contre l'injustice sociale et surtout comme un rassemblement de personnes avec les mêmes envies et qui au-delà des combats, sont capables de créer de véritables liens d'amitiés, qui forgent à la fois la confiance et la force du groupe, c'est ce que j'ai eu la chance de connaître aussi bien dans mes débuts, puis avec mes équipes dans l'entreprise et enfin dans le bureau du syndicat.

Aujourd'hui l'ambition de ce bureau est de se mettre au service des sections, et à travers les sections, de ses adhérents.

De mon côté j'essaye au mieux de seconder Patricia. Nous travaillons en binôme, elle partage avec moi les informations en sa possession, et ensemble nous analysons les situations et essayons d'y répondre au mieux dans l'intérêt des sections et des adhérents.

Avec l'ensemble du bureau, où chacun s'investit beaucoup, j'aide à la préparation de nos réunions mensuelles de commission exécutive, je participe aux réunions de négociations avec le GIM (patronat de la métallurgie de la région parisienne), nous avons pris une convention avec un cabinet d'avocat pour aider nos sections et nos adhérents lorsqu'ils en ont besoin, et d'un commun accord avec Patricia ou d'un autre membre du bureau, nous regardons si la

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

situation nécessite d'aller jusque-là, car nous payons notre convention pour 20 heures de conseil et nous ne pouvons nous permettre de les gaspiller pour des informations ou des soutiens, que nous pourrions développer directement sans passer par notre capital temps avec l'avocat.

Je fais également parti de la commission des retraités aujourd'hui dirigée par Denis BIEBER et à laquelle une partie du Bureau participe lors de ces réunions.

Nous avons bien compris ton engagement et comment vois-tu l'avenir du syndicat :

J'ai participé au bureau du syndicat à différents postes, sauf à celui de trésorier et de Secrétaire Général, j'ai travaillé avec Philippe Fraysse, Denis BIEBER et maintenant avec Patricia. Bien sûr, suivant les époques et les équipes, le fonctionnement a pu être différent mais l'amitié et le désir de soutenir nos sections a toujours été le moteur.

L'équipe d'aujourd'hui réfléchi beaucoup à la façon d'améliorer la présence et l'implication de nos sections, et pour cela, nous avons commencé à mettre en place des réunions en visioconférence, afin que ceux qui ne disposent pas d'assez de temps pour se déplacer puissent quand même participer.

Le bureau pense en ce moment à mettre en place une application sur smartphone, afin de proposer une communication encore meilleure avec nos adhérents, ce qui nous permettrait d'être encore plus réactifs et peut être même de créer des interactions entre les sections et l'échange d'informations sur des sujets auxquels l'un ou l'autre aurait été confronté.

Quels ont été pour toi les faits marquants de cette mandature :

Notre participation à des mouvements de soutien de nos sections lorsque la situation les amène à la dernière extrémité, qui est la grève. Durant ce mandat je pourrais vous en cité 3, mais il y en a eu bien d'autres « la TOUR EIFFEL, MA FRANCE et RENAULT TRUCKS GONESSE ».

Nous pourrions aussi parler de notre implication lors des manifestations contre la réforme des retraites. Pour ma part, j'ai participé à la plupart des mouvements mais avec le bureau il n'y a pas une manifestation où le syndicat n'a pas été représenté par un de ses membres.

En conclusion je suis très heureux d'avoir pu participer à cette mandature avec la confiance qui m'a été donnée, et fier de l'avoir vécu avec cette équipe.



Christophe HERTZ – Trésorier général



Christophe : tu es le Trésorier général du syndicat, et en parallèle tu es salarié chez Renault Trucks Grand Paris. Qu'est que le travail de Trésorier ?

Pour répondre à cette question, je dirais, que ce poste est un poste demandant de la rigueur. C'est aussi un poste très prenant en temps en raison des différentes tâches récurrentes à réaliser.

Sans lister de manière exhaustive les tâches à réaliser, je pense être le responsable de la **gestion financière** au sein du syndicat. Mon rôle est important pour assurer la transparence, la fiabilité et la bonne santé des finances syndicales. Voici une explication succincte de mes missions et celles en général d'un Trésorier :

1. Gestion des finances

Un trésorier général tient à jour les comptes du syndicat : J'enregistre les recettes (cotisations des adhérents, subventions, etc.) et les dépenses (frais de fonctionnement, actions syndicales, déplacements, etc.) dans un logiciel comptable fourni par notre expert-comptable.

2. Élaboration du budget

Chaque année, je prépare un budget prévisionnel simplifié, en concertation avec les autres membres du bureau. Cela permet d'anticiper les dépenses et de s'assurer que le syndicat reste financièrement viable. Ce budget est aujourd'hui fait sur la base des dépenses et recettes des années antérieures.

Par exemple, la réalisation de ce budget nous permet de voir jusqu'où nous pouvons aller dans le nombre d'heures travaillées de notre assistante, Bénédicte.

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

3. Suivi et contrôle

Je veille à ce que l'argent du syndicat soit utilisé de manière responsable et conforme aux décisions prises en assemblée ou en bureau. 2 fois par an je suis amené à justifier auprès de la commission de contrôle, l'ensemble des mouvements financiers.

4. Transparence et rapport aux membres

Lors des assemblées générales, je présente un rapport financier, expliquant comment l'argent a été utilisé. Cela permet aux adhérents de savoir où va leur cotisation et de vérifier la bonne gestion de leur syndicat.

De plus, j'organise avec le bureau, à la fin de chaque année une réunion des trésoriers de section syndicale, permettant de rentrer plus en détail sur la gestion du syndicat et de faire un partage d'expérience avec les autres trésoriers.

5. Rôle de conseil

Si le trésorier a des connaissances en gestion financière, il peut aussi conseiller le bureau syndical sur la faisabilité de certains projets ou actions.

Dans le cas présent, ma formation en expertise comptable me facilite ce travail.

En résumé :

Le trésorier général est le garant des finances du syndicat. Il joue un rôle clé dans le fonctionnement de l'organisation, car un syndicat efficace a besoin d'une gestion rigoureuse pour mener ses actions au service des salariés.

Quel est ton parcours syndical et quels ont été pour toi les faits marquants de cette mandature :

Mon expérience au sein de notre syndicat est courte par rapport à celle de mon ami Marc PARTOUCHÉ.

En effet, je suis devenu adhérent en juin 2018 suite à la création de la section syndicale Renault Trucks Grand Paris par mon collègue et ami, Christophe CHARBONNEAU.

En janvier 2019, j'ai été élu Secrétaire au sein de mon CSE.

Le 18 décembre 2019, notre Fédération des Métaux m'a nommé DSC FO au sein de l'U.E.S Renault Trucks Commercial France

En septembre 2022, lors de la commission exécutive de notre syndicat, cette dernière vote ma nomination en tant que Trésorier général, en remplacement de notre camarade Olivier DAJAS.

Je n'ai donc pas été Trésorier durant la totalité de la mandature 2021/2025.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Dans les faits marquants durant ce mandat, c'est l'empathie et le travail avec le bureau et Bénédicte, qui m'ont fait apprécier le poste.

Bien sûr la participation aux grèves contre la réforme des retraites a été un moment marquant pour moi.

Le travail syndical conduit à des victoires et à des défaites, et je retiendrais que rien n'est jamais acquis, et qu'il est nécessaire d'anticiper les actions de nos dirigeants politiques et d'entreprises.

Les ordonnances Macron de 2018, ont eu des impacts syndicaux depuis leur application.

Notre syndicat préconise le dialogue social et c'est très important pour construire des accords, mais lorsque le dialogue est fermé face à nous, le combat syndical est nécessaire.

Longue vie à notre syndicat !



Philippe BONNAIRE – Trésorier général adjoint



Philippe, peux-tu nous expliquer ton parcours syndical ?

J'ai débuté ma carrière, dans l'aéronautique, à la SECA, filiale d'Airbus spécialisée dans la maintenance des moteurs d'avion, où j'ai exercé le métier de qualiticien en contrôle non destructif. Depuis 10 ans j'ai rejoint la division Airbus Hélicoptères au sein de laquelle je me consacre pleinement à mon rôle de secrétaire syndical en charge de la section FO. Syndiqué à FO depuis 1998, j'ai exercé de nombreux mandats tout au long de mon parcours syndical. Ces responsabilités m'ont permis d'acquérir une vision large ainsi que l'expérience de terrain indispensable à la compréhension des enjeux et des difficultés auxquels nos sections sont confrontées.

Quelles sont tes motivations au niveau syndical ?

Lorsque j'ai été sollicité pour rejoindre le bureau du syndicat de Paris, ma motivation première a été d'apporter mon aide à Patricia et de poursuivre l'aventure syndicale avec Marc, avec qui j'ai partagé de nombreuses années de luttes et d'actions ponctuées de belles victoires. Actuellement membre du bureau au titre de Trésorier Adjoint, je souhaite continuer à mettre mon expérience et mon engagement au service de notre organisation et de nos sections. Même si la réalité du terrain est complexe, à la fois pour les sections et pour nous, membres du bureau, qui avons aussi nos responsabilités dans nos entreprises, ma volonté de rester proche de chaque section reste intacte. Notre syndicat n'a pas vocation à être une structure distante ou administrative : il doit être un réel appui, un relais actif et un point d'ancrage solide pour tous nos adhérents et nos sections. Ce qui m'anime, c'est la conviction profonde que le syndicat FO de la métallurgie de la région parisienne a un rôle vital à jouer et que nous devons faire en sorte que chaque section sente que le bureau est là pour elle, présent et actif et sans jamais qu'elle ne soit seule face aux difficultés : négociations, conflits, défense des droits ou

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

transmission des compétences. Avec toute l'énergie et la détermination qui caractérise notre bureau, nous voulons être présents, soutenir sans relâche, partager notre expérience et nos moyens pour que chaque section puisse avancer, grandir et faire entendre sa voix. Soyez conscient que notre plus grande force, puise sa source dans la confiance que nous nous portons mutuellement et qui s'exprime chaque jour à travers des gestes d'une solidarité fraternelle et indéfectible. C'est grâce à ces valeurs que non seulement nous faisons face aux défis, mais surtout, que nous construisons ensemble l'avenir d'un syndicat plus fort, toujours au service de ses adhérents et moteur de progrès social pour tous.



Frédéric FORTET – Responsable de communication

Frédéric, tu es commercial chez EPSON, comment se porte le marché de l'impression et cela a-t-il des conséquences sur tes domaines d'activités professionnelle et syndicale ?

Ce marché est très concurrentiel car la dématérialisation provoque une baisse drastique des achats de matériels et du nombre d'impression pour le professionnel et le grand public.

Comme il y a toujours autant d'acteurs sur ce marché, et même si EPSON propose des technologies très innovantes et économiques, toutes les entreprises de ce secteur sont contraintes à des réorganisations internes (donc des négociations) quasi permanentes.

Les échanges que j'ai avec les membres de la CE permettent de comparer nos problématiques et de partager nos expériences et conseils, ce qui est essentiel pour mener à bien les négociations dans nos entreprises et augmenter ainsi le nombre de nos adhérents.

Qu'est-ce qui t'a décidé à candidater pour faire partie de la commission exécutive puis de son bureau ?

Avant de proposer ma candidature, j'ai eu l'occasion, pendant plusieurs années d'échanger avec nombre de membres du syndicat FO Métaux Région Parisienne.

Leur gentillesse, leur écoute et leur expérience m'ont donné envie de m'investir davantage en participant à la commission exécutive.

La disponibilité, la fraternité et la convivialité, de l'équipe ne m'ont pas déçu, en particulier au sein du bureau. Ce travail en équipe est très agréable et motivant.



Marie-Claude DONZE – Chargée de la formation

Marie, tu as participé aux bureaux et aux CE depuis septembre 2023 pour quelle raison ?

Parti d'un constat d'un manque de formation des sections syndicales, le bureau en place, m'a demandé de participer à de nombreuses réunions, afin d'aider à la communication.

Pour de nombreuses sections syndicales, les élections professionnelles ont eu lieu fin 2023 ou début 2024.

Cette période a été le bon moment pour travailler avec ces dernières, afin de mettre en place des formations CSE, CSSCT et les formations de notre fédération.

La Fédération FO Métaux ainsi que son organisme agréé l'APSAC, proposent des formations à l'ensemble des élus, quel que soit leur statut, afin de les aider dans leurs responsabilités quotidiennes.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS DISPENSÉES :

LES FORMATIONS OBLIGATOIRES :

Formation CSE - prévue à l'article L.2315 du Code du Travail :

Cette formation CSE, renouvelable tous les 4 ans, est dispensée ou bien en session initiale pour les nouveaux titulaires ou bien en session de renouvellement (titulaires ayant déjà suivi la formation initiale).

Afin de ne pas pénaliser les élus suppléants, la Fédération FO METAUX et l'APSAC proposent à ces derniers de bénéficier également de la formation CSE.

Un congé pour formation doit être obligatoirement transmis à l'Employeur, un mois minimum avant le début de la session.

Formation CSSCT - prévue à l'article L.2315-18 du Code du Travail :

Cette formation CSSCT, renouvelable tous les 4 ans, est dispensée à l'ensemble des élus du CSE, titulaires comme suppléants. Ou bien en session initiale (nouveaux élus) ou bien en session de renouvellement (élus ayant déjà suivi la formation initiale). Afin de ne pas pénaliser les élus FO MÉTAUX des entreprises de moins de 300 salariés, la Fédération FO METAUX et l'APSAC proposent à ces derniers de bénéficier d'une formation CSSCT de 5 jours.

Un congé pour formation doit être obligatoirement transmis à l'Employeur, un mois minimum avant le début de la session.

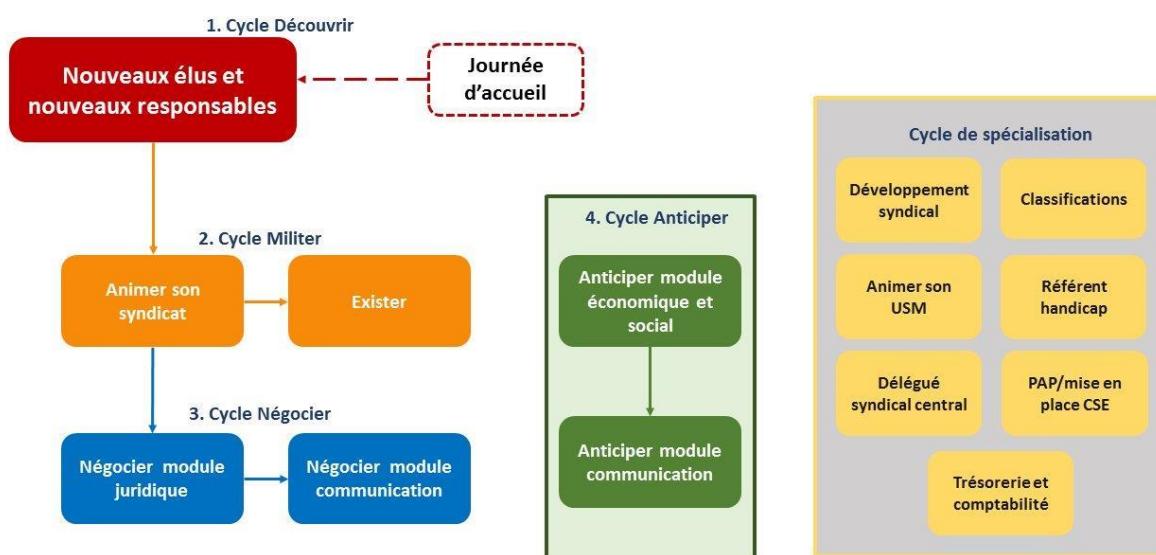


Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Chaque début d'année, la Fédération FO METAUX adresse à l'ensemble des secrétaires de syndicats et de sections syndicales une circulaire comprenant le plan de formation syndicale de l'année en cours.

En effet, au titre de la formation syndicale les élus (titulaires, suppléants, DSC, DS, RS...) ont droit à 12 jours de formation, renouvelables chaque année (salaire pris en charge par l'employeur).

Pour rappel : **PARCOURS FEDERAL**



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne

XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Cycle Découvrir

Le cycle découverrir constitue le socle des connaissances requises pour militer. Il est composé des modules « journée d'accueil » qui s'adresse tout particulièrement aux nouveaux adhérents, et « nouveaux élus et nouveaux responsables » qui est la formation socle de notre parcours de formation.

Journée d'accueil Nouveaux élus et responsables

Cycle Militer

Le cycle militer prolonge le cycle découverrir pour apporter à nos militants souhaitant s'investir dans la vie de leur syndicat ou section syndicale les connaissances nécessaires. Il est composé du module « animer son syndicat » qui s'adresse aux animateurs des sections et syndicats et du module « Exister » qui est un stage de communication syndicale.

Animer son syndicat Exister

Cycle Négocier

Le cycle négocier est conçu pour apporter à nos militants, négociant des accords collectifs au sein de leur entreprise ou établissement, les connaissances nécessaires à cet exercice. Il est composé d'un module « juridique » qui met l'accent sur les connaissances juridiques et syndicales à acquérir et d'un module « communication » qui met l'accent sur les techniques et postures de négociation.

Module juridique Module communication

Cycle Anticiper

Le cycle anticiper s'adresse aux responsables nationaux participants au rayonnement de la Fédération. Il s'inscrit dans une double démarche à la fois prospective de notre environnement économique, social et juridique (module « juridique et économique ») et de communication (module « communication »).

Module juridique et économique Module communication

Spécialisations

Les modules de formation du cycle de spécialisation sont ouverts aux militants ayant déjà effectué le module « nouveaux élus et nouveaux responsables ». Ces formations généralement organisées sur demande. Contactez la Fédération pour de plus amples renseignements.

Animer son USM Délégué Syndical Central Développement Syndical Classifications Référent handicap

PAP / Mise en place du CSE

La formation syndicale est la clé qui déverrouille le potentiel collectif. Investir dans notre savoir, c'est investir dans notre pouvoir de défendre les droits des salariés avec une force unie.



3. Historique

LA CONSTITUTION DE FORCE OUVRIERE DANS LA METALLURGIE PARISIENNE

Aperçu économique de la métallurgie parisienne à la fin de la Seconde Guerre mondiale

La Région Parisienne est composée des deux départements : la Seine et la Seine-et-Oise. De nombreuses entreprises de la métallurgie y sont implantées, à Paris même et dans de nombreuses communes de banlieue : Boulogne-Billancourt, Clichy, Issy-les-Moulineaux, La Courneuve, Levallois, Montrouge, Pantin, Puteaux, Saint-Ouen, etc.

Les principales branches industrielles sont : l'automobile (y compris le poids-lourd), la mécanique, l'aéronautique, la construction électrique.

On peut noter en particulier Renault à Billancourt, qui devient la RNUR (Régie Nationale des Usines Renault) après la nationalisation du 16 janvier 1945, Citroën au quai de Javel et sur les bords de Seine en banlieue nord, Gnome et Rhône qui devient la SNECMA après la nationalisation au printemps 1945 (établissement à Paris 13°), Panhard et Levassor, porte d'Ivry (Paris 13°).

Historique

En 1895, constitution de la CGT.

En 1921, scission de la CGT, création de la CGTU.

En mai 1936, La CGT est réunifiée.

En 1939, après le pacte germano-soviétique, les anciens CGTU refusant de condamner ce pacte ; c'est la 2° scission de la CGT.

Le 9 novembre 1940, le gouvernement de Vichy prononce la dissolution de la CGT (et également de la CFTC).

En 1943, dans la clandestinité, l'accord du Perreux réunit la CGT.

En septembre 1946, les confédérés s'organisent en fondant « Les Amis de FORCE OUVRIERE », FORCE OUVRIERE étant le journal des confédérés ; puis en délivrant des cartes à ce nom.

Le 19 décembre 1947 : 5 secrétaires confédéraux quittent la CGT, ce sont : JOUHAUX, BOTHEREAU, BOUZANQUET, DELAMARRE et NEUMEYER. C'est la 3° scission. Pierre NEUMEYER sera le premier trésorier de la confédération FORCE OUVRIERE.

Après ces départs, DELAMARRE donne sa démission de secrétaire fédéral de la fédération CGT des métaux. DELAMARRE est un métallurgiste de chez Renault. Résistant, il sera arrêté le 28 juillet 1944 et déporté. Il sera secrétaire de la confédération FORCE OUVRIERE de 1948 à 1952 puis secrétaire général de la fédération FORCE OUVRIERE de 1952 à 1964.

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

La constitution de FORCE OUVRIERE dans la métallurgie parisienne

Le 31 décembre 1947 : Dépôt en préfecture des statuts et de la liste de la Commission Exécutive de l'Union Syndicale FORCE OUVRIERE des métallurgistes de la Région Parisienne. Le siège est au 81 rue Mademoiselle Paris 15°.

C'est une action à caractère provisoire.

Le dimanche 21 mars 1948, à la salle des fêtes de Puteaux, se tient le congrès constitutif de l'Union Syndicale FORCE OUVRIERE des métallurgistes de la Région Parisienne. Le siège étant toujours 81 rue Mademoiselle Paris 15°. Un bureau de 12 membres est nommé par la Commission Exécutive. Parmi les membres du bureau :

- Jean VALERY (Secrétaire général) ;
- Robert BLANCHARD ;
- Jacques CHONION.

Les membres du bureau sont en majorité des ouvriers professionnels : ajusteur, fraiseur, fraiseur-outilleur, contrôleur-outilleur, peintre. Il est prévu que le bureau se réunisse toutes les semaines et la Commission Exécutive le 1^{er} samedi de chaque mois.

Le préambule des statuts indique :

... « *Le syndicat, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs....la liberté d'opinion et le jeu des démocraties prévus par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier, ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans le syndicat comme fraction dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie en son sein »*

Les statuts indiquent :

... « *Le syndicat a pour but :*

- *De grouper tous les salariés des industries métallurgiques de la Région Parisienne*
- *De défendre les intérêts matériels et moraux des salariés de ces différentes industries*
- *D'étudier les questions économiques, morales et sociales afin de coordonner l'action des salariés pour l'amélioration constante de leurs conditions d'existence »*

L'Union Syndicale publie un journal : « Les Métaux », dont le directeur est Jean VALERY.

Les 12 et 13 février 1949 se tient un congrès extraordinaire à Clichy. Le titre devient : Syndicat FORCE OUVRIERE des Métallurgistes de la Région Parisienne. Une des séances du congrès a été présidée par Jacques CHONION, secrétaire général de l'Union des Syndicats de la Région Parisienne.

Après ce congrès, parmi le bureau, on trouve :

Jean VALERY secrétaire général, Robert BLANCHARD, André BOUCHE, Jacques CHONION



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

La résolution adoptée par le congrès indique notamment :

« Le syndicat réuni en congrès, condamne de la manière la plus absolue toute tentative de rassemblement des forces syndicales à côté des forces politiques, fidèle à ses traditions de liberté la plus absolue sur le plan politique de ses adhérents

Condamne toute ingérence des partis politiques dans son organisme...»

Exige des pouvoirs publics :

-L'abrogation de la loi Croizat du 26 octobre 1946, concernant la fixation des salaires ;

- la discussion immédiate des conventions collectives ;

-la fixation d'un salaire minimum vital basé sur 40 heures ;

Déclare être prêt à toute action de grève générale d'avertissement pour obtenir satisfaction ;

Est décidé à se dresser contre toute atteinte au régime de la Sécurité Sociale ;... »

A cette période le siège du syndicat se trouve 155 rue de Vaugirard Paris 15°. Avant le syndicat, ce local était celui de la Société Coopérative d'Editions Economiques et Syndicales dont le responsable était Pierre NEUMEYER.

A partir de mars 1949, le syndicat publie un bulletin d'information (bulletin rigoureusement intérieur) dont le directeur est Robert BLANCHARD.

Dans le N° 1, daté de mars 1949 un texte sur les conventions collectives rappelle la revendication de la liberté de négocier les salaires et les classifications. Ce texte concernant les conventions collectives précise : « il est inadmissible qu'un ouvrier, un technicien, un employé effectuant le même travail dans deux régions différentes n'aient pas le même coefficient ». Dans ce même bulletin, la structure de la Confédération est présentée (de la section syndicale à la Confédération), avec le rôle des différentes instances.

Après le congrès fédéral d'avril 1950 où Jean VALERY est élu secrétaire fédéral, Robert BLANCHARD devient secrétaire général du syndicat. Robert BLANCHARD demeurera secrétaire général de nombreuses années. A ce même congrès fédéral, André BOUCHE est élu membre du bureau fédéral. Jean VALERY n'effectuera qu'un seul mandat au bureau fédéral. André BOUCHE, lui sera élu au bureau fédéral lors des congrès fédéraux de 1950, 1952, 1954, 1957, 1960, 1963 ; il fut responsable de la branche automobile.

Le rapport moral présenté au congrès des 14 et 15 octobre 1950 du syndicat indique : « la loi du 11 Février 1950 redonnait aux syndicats leur véritable raison d'être ».

Ce même rapport défend les nationalisations, en précisant : « Nous continuons à affirmer notre confiance dans les nationalisations qui doivent être gérées dans l'intérêt de la collectivité et non au service d'un parti. »



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

La résolution adoptée par le congrès indique notamment :

« *Le congrès du syndicat des métaux FORCE OUVRIERE de la Région Parisienne, donne mandat à ses responsables pour que soit réalisé, au plus tôt, un accord augmentant les salaires et les appointements réels des Métallurgistes de la R.P*

Le CONGRES DEMANDE le respect de la Loi de 40 heures, pour la garantie du plein emploi... »

Les candidats à la CE proviennent des établissements suivants :

AUFIERE, HURE, AUER, SOMUA, LAFFLY, MESSIER, TECALEMIT, LMT Montrouge, HISPANO-SUIZA, ALSTHOM St Ouen, SNCAC, BARRIQUANT, PRECISION MODERNE, COMPTEURS Montrouge, DELAHAYE, SALMSON, FLICOTEAUX, RADIOLOGIE, CAMIONS BERNARD, ONERA, FONDERIE TECHNIQUE, JAEGER, SNECMA, TUNSGRAM, MORANE SAULNIER, CHAUSSON, COMPTOIR LYON ALLEMAND, LAVALETTE, AOIP.

Parmi les candidats : BOUCHE(SOMUA), ROUET(CHAUSSON).

ROUET fût de nombreuses années responsable FORCE OUVRIERE à Asnières.

La négociation collective dans la métallurgie parisienne

Après 7 ans de négociation la Convention Collective Nationale de la Métallurgie est mise en place en janvier 2024, elle met fin à la CC Régionale de 1954. Reste la Commission Paritaire Territoriale de Négociation pour négocier avec le GIM, des sujets qui ne sont pas traité dans la CCNM, tels que la valeur du point de la prime d'ancienneté ou la prime de panier de jour.

Les métallurgistes parisiens et la constitution de la Fédération FORCE OUVRIERE des Métaux

Lors du congrès constitutif de la Fédération en avril 1948, BLANCHARD défend l'appellation FORCE OUVRIERE.

La Commission Exécutive de la fédération constituée en 1948 comprenait un nombre important de métallurgistes parisiens dont DELAMARRE, VALERY.

Au congrès fédéral d'avril 1950, le syndicat de la Région Parisienne était représenté par : VALERY- BLANCHARD- BOUCHE- ARNAUD- COLOMB. Lors du vote sur le rapport moral, le syndicat partage ses voix : 1 pour, 5 abstentions, 3 contre. A ce même congrès fédéral, Jean Valery a été élu membre du bureau fédéral.

La Commission Administrative élue par le Congrès fédéral de 1950 comprenait 10 titulaires parisiens, dont BLANCHARD, BOUCHE, CHONION, celui-ci au titre de Renault, sur un total de 22 membres titulaires. La Commission de contrôle étant composée de 5 adhérents du syndicat de la Région Parisienne.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

En sept décennies, l'industrie métallurgique en Région Parisienne s'est profondément transformée. Après son apogée juste avant le premier choc pétrolier (1973-1974), le nombre de salariés métallurgistes a fortement décrue.

Les dispositifs de décentralisation industrielle ont conduit à écarter les sites de production situés à Paris ou en proche banlieue vers la grande couronne ou la province : création en 1952 de l'usine Renault Flins, Citroën disparaissant des quais de Seine pour s'implanter à Aulnay et à Rennes, la SNECMA quittant le 13^e à Paris, implantation de Motobécane à St Quentin... Deux décrets de 1955 interdisaient en principe tout lancement d'usines nouvelles dans un rayon de 80 km autour de Paris.

La structure des emplois s'est également transformée : aujourd'hui en Région Parisienne, les ingénieurs et cadres constituent plus de 40 % des effectifs des métallurgistes.

Dans le champ du syndicat, une branche s'est fortement développée : les services de l'automobile.



Plus de 70 ans après, nos principes demeurent :

L'indépendance syndicale.

La pratique contractuelle et l'attachement à la convention collective.

Seule l'indépendance syndicale permet de rassembler tous les salariés, ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres. La liberté de revendiquer, de négocier, de contracter, d'agir sans emprise extérieure est nécessaire à une véritable pratique syndicale.

Notre attachement à la pratique contractuelle traduit notre volonté de consolider et d'améliorer par la négociation collective les garanties et droits collectifs des salariés.

4. D'un congrès à l'autre

2021 :

CE : novembre/décembre

Bureau du syndicat : 2

Réunion USM : 21 septembre

Réunion de la commission de contrôle : 1

2022 :

CE : janvier/février/mars/mai/juin/juillet/septembre (changement de certains membres du bureau démissionnaires) octobre ASSEMBLEE GENERALE/novembre/décembre.

Changement de certains membres du bureau

Réunion de la commission de contrôle : 2

Actions auprès des sections : 21

Réunions de négociations au GIM : 10

Réunions de négociations à l'UIMM : 1

Réunion USM : septembre

Présences et représentations aux Congrès ou AG :

UD 75 - 15 février Comité départementale

UD 95 – 17 février Assemblée générale

UD 93 – 7 novembre Assemblée générale

AG de l'UD 94 – 12 décembre

Congrès Confédéral 30 mai au 3 juin ROUEN

Réunion de la Commission des retraités : mars/septembre/octobre

Négociations de PAP : 31

Séminaire de branche : Aéronautique/Spatiale et défense Chalons s/s sept. 2022



2023 :

CE : janvier/février/mars/avril/mai/juin/juillet/septembre/octobre ASSEMBLEE GENERALE/novembre/décembre

Actions auprès des sections : 32

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Réunion de négociation au GIM : 3

Réunion de la CPREFP : septembre/novembre

Réunion de la Commission des retraités : Février/novembre

Séances au Tribunal pour l'assistance auprès d'adhérents : 4

Réunion USM : Avril/Juin/Octobre

Réunion de la commission de contrôle : 2

Le syndicat a participé à toutes les mobilisations contre la réforme des retraites

Séminaire de branche : Services automobiles septembre au Havre

Conférence Nationale Mécanique, Construction métallique, Optique et secteurs associés.

Négociations de PAP : 49

Présences et représentations aux Congrès ou AG :

Tract Sections ESSILOR

AG 78 : septembre

UD 94 : juin 12^{ème} Congrès

UD 93 : juin Comité départementale

UD 91 : avril Assemblée générale

UD 75 : 13^{ème} Congrès en novembre



2024 :

Mise en place de notre revue de presse mensuelle

Congrès Fédéral de la Métallurgie : juin à AMIENS

CE : janvier/février/mars/avril/juin/juillet/septembre/

Octobre ASSEMBLEE GENERALE/novembre/décembre.

Réunion de la commission de contrôle : 2

Actions auprès des sections : 13

Réunion au GIM à la CPTN : juin/décembre

Réunion de la CPREFP : juin/novembre

Réunion de la Commission des retraités : mars/octobre

Séances au Tribunal pour l'assistance auprès d'adhérents : 2

Réunion à l'UIMM sujet : QVCT

Négociation de PAP : 16



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Visite de la Fondation AMIPI à CHOLET



UD 95 : mars Congrès

UD 94 : mars AG

Meeting National à la mutualité :

26 octobre

2025 :

CE : janvier/février/mars/avril/mai/juin/août/septembre/octobre
CONGRES

Actions auprès des sections : 22

Réunion de négociation au GIM : janvier/février/mars

Réunions des trésoriers

Réunion de la CPREFP : mars, avril

Réunion de la CPTN : juin

Réunion de négociation à l'UIMM : janvier

Réunion de la Commission des retraités : mars

Négociations de PAP : 13

UD 91 : juin AG

Comité départementale UD 75 : juin



Mobilisation Intersyndicale du 18/9

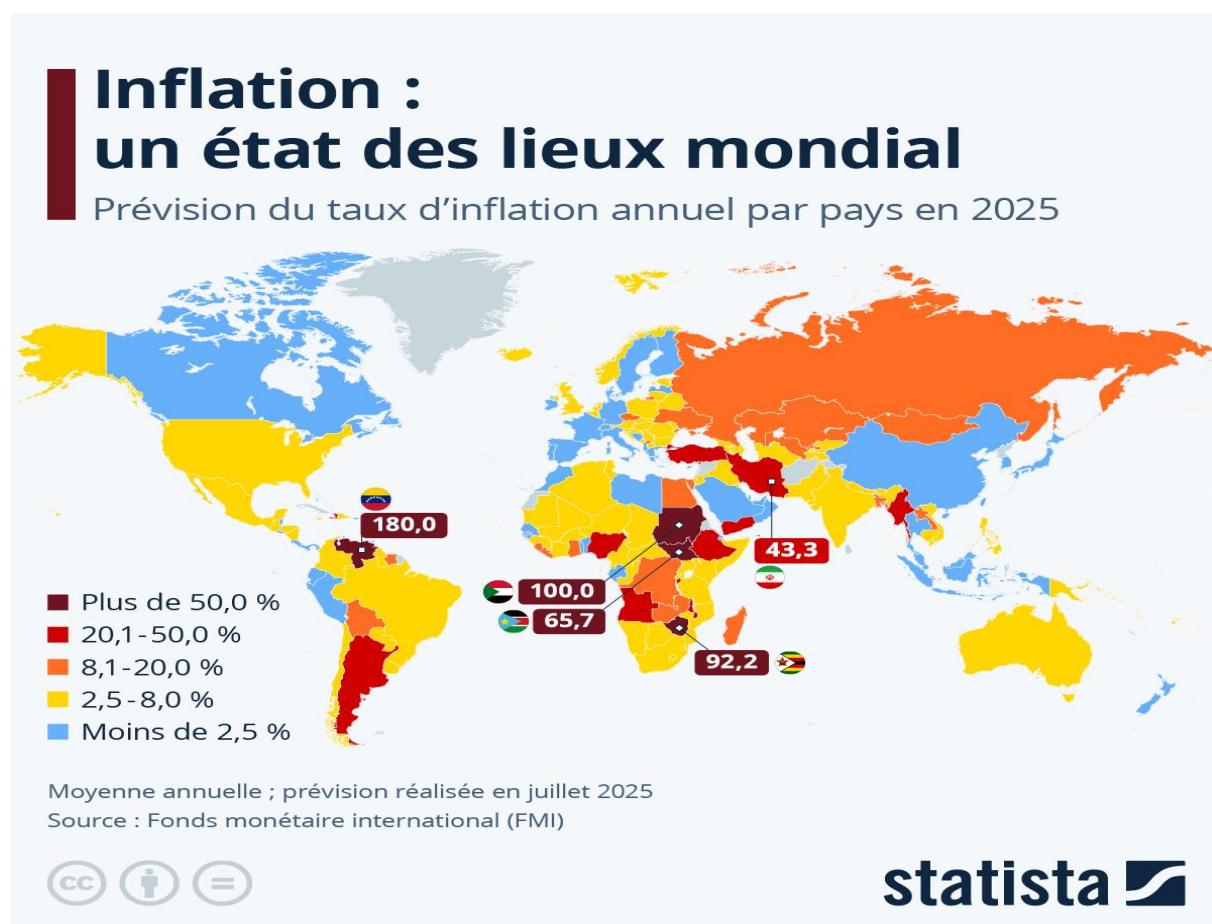


5. Situation économique

➤ SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

La croissance américaine demeure solide, l'Allemagne reste engluée.

Aux Etats unis, l'activité n'a pas faibli : le PIB a progressé de +0,7 % au printemps et l'acquis de croissance pour 2024 s'établit déjà à +2,3 % à mi-année. Les enquêtes de conjoncture ont toutefois légèrement fléchi à l'été, laissant présager un second semestre un peu moins dynamique. Les effets des premières baisses des taux directeurs de la réserve fédérale, attendues à partir de septembre se diffuseraient lentement.



Dans la zone euro, où l'activité a connu cinq trimestres de stagnation entre l'été 2022 et l'automne 2023, la croissance est revenue depuis début 2024 : le PIB y a augmenté de +0,2 % au deuxième trimestre (après +0,3 % au premier trimestre). Cette reprise est portée par le commerce extérieur, alors que la demande intérieure reste atone et masque toujours d'importantes disparités.

Les prix alimentaires mondiaux repartent à la hausse

Indice mondial des prix des produits alimentaires de la FAO de janvier 2018 à juin 2025*



* 100 = niveau moyen des prix pendant la période de référence 2014-2016
Source : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



statista

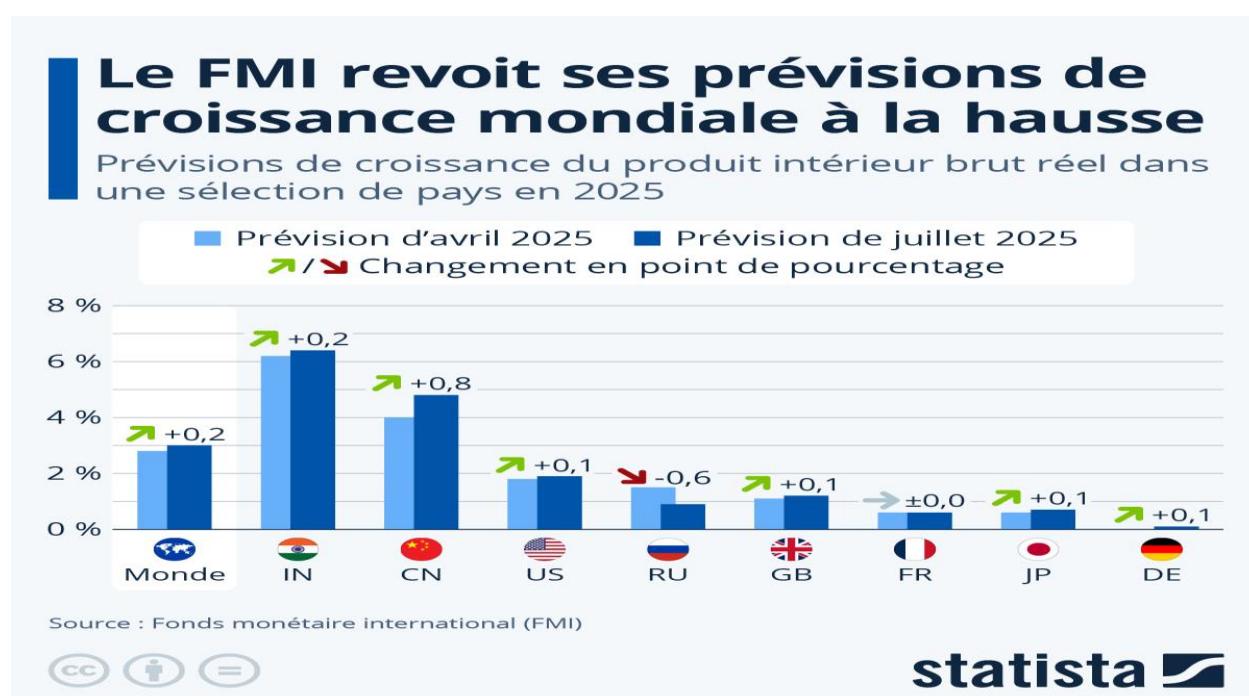
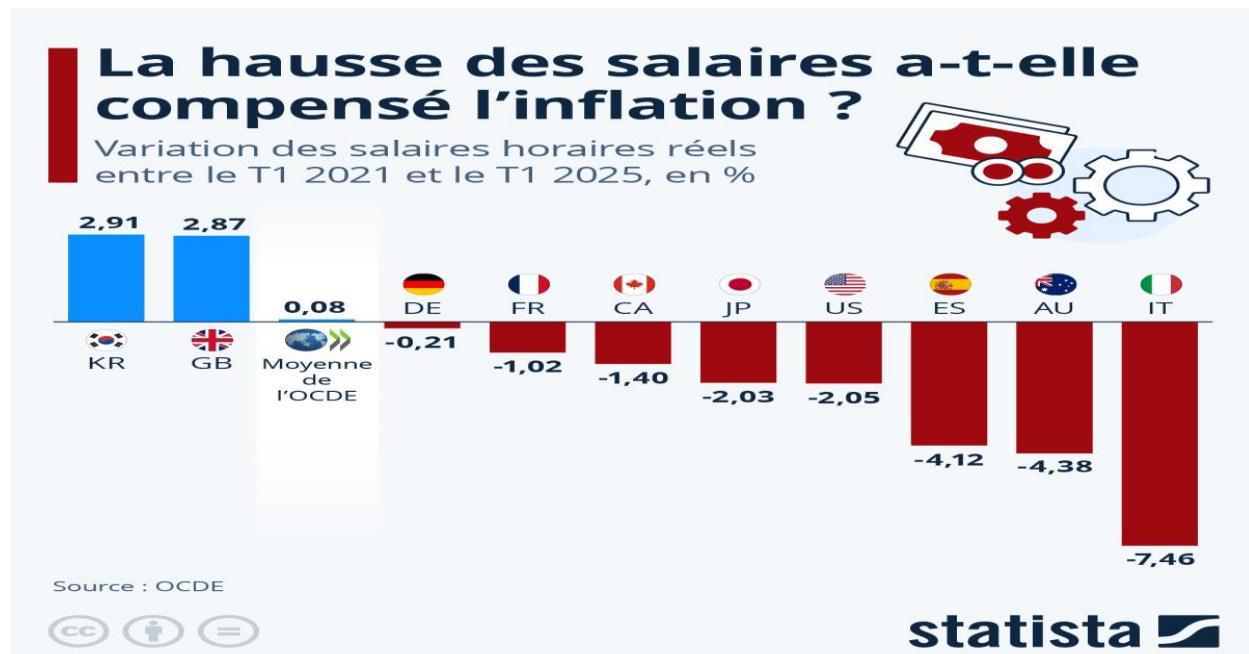
Encore une fois l'activité en Espagne s'est montrée vigoureuse (+0,8 % au 2ème trimestre, soit un acquis de croissance pour 2024 de 2,4% à mi-année), tandis que l'économie Allemande reste à l'arrêt (-0,1 %, soit un acquis de croissance nul pour 2024). En Italie, la croissance est restée modérée (+0,2 % soit un acquis de croissance pour 2024 de +0,6%). Pour le second semestre, les réponses des entreprises aux enquêtes de conjoncture indiquent que ce décalage entre les différentes économies du vieux continent se maintiendrait : les industriels Allemands demeurent très pessimistes, tandis qu'en Espagne, les perspectives d'activité apparaissent nettement plus favorables. L'inflation a toutefois nettement reflué à 2,2 % en août (après 2,6 % en juillet) ce qui alimente des gains de pouvoir d'achat dans tous les pays de la zone. (Source INSEE)

Perspectives de l'économie mondiale : la croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000-19). Les prévisions pour 2025 restent globalement inchangées par rapport à celles de l'éditions d'octobre 2024 des perspectives de l'économie mondiale (PEM), ce qui tient essentiellement au fait que la révision à la hausse des chiffres pour les Etats-Unis compense les révisions à la baisse opérées pour les autres grandes puissances mondiales économiques. Au niveau mondiale, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

Le solde des risques pesant sur la croissance à moyen terme penche vers un scénario défavorable, tandis que les perspectives à court terme se caractérisent par des risques hétérogènes. Aux Etats-Unis, des facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse alors que dans les autres pays, les perspectives risquent plutôt

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

d'être révisées à la baisse dans un contexte de forte incertitude sur le plan des politiques économiques. Les perturbations du processus de désinflation entraînées par l'action des pouvoirs publics pourraient mettre un frein au changement de cap vers un assouplissement de la politique monétaire, ce qui entraînerait des répercussions pour la viabilité des finances publiques et la stabilité financière. Pour gérer ces risques, les pouvoirs publics doivent s'attacher à équilibrer les arbitrages entre l'inflation et activité réelle, à reconstituer des marges de manœuvre et à relever les perspectives de croissance à moyen terme en accélérant et en renforçant les règles et la coopération multilatérales. (Source FMI)



➤ SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE

Du côté de la demande, la consommation des ménages a été atone au printemps 2024, par produit les achats alimentaires ont reculé une nouvelle fois (-1,6%). A l'inverse, la consommation d'énergie du logement a nettement rebondi (3,0%). Du coté des services, la consommation a gardé un rythme plus tendanciel (+0,5%).

Pour la fin d'année 2024, la consommation des ménages augmenterait franchement à l'été, sous l'effet des dépenses liées aux jeux olympiques et paralympiques, du fait principalement des achats de billets pour les épreuves, enregistrées en comptabilité nationale au moment de la tenue de ces dernières, et, dans une moindre mesure, des dépenses additionnelles dans l'hôtellerie-restauration et les transports franciliens de juillet 2024. Par contrecoup la consommation des ménages marquerait le pas en fin d'année.

Au-delà de ce profil heurté, le rythme moyen de la consommation des ménages s'élèverait un peu en cette fin d'année. Des gains de pouvoir ont été engrangé par les ménages fin 2023 et début 2024 notamment du fait de la revalorisation des prestations sociales sur l'inflation passée, mais ils n'ont pas été dépensés : le taux d'épargne se situe, en effet encore largement au-dessus de son niveau, d'avant crise (17,9 % au deuxième trimestre 2024 contre 14,6 % en moyenne en 2019). Pour la fin de l'année, les indicateurs avancés suggèrent une légère embellie sur le front de la consommation : la confiance des ménages, bien que toujours en deçà de sa moyenne de long terme, se redresse depuis mi-2022, le climat des affaires dans l'industrie agro-alimentaire s'améliore nettement, signe d'une reprise possible de la consommation alimentaire, et les entrepreneurs de l'hébergement-restauration sont optimistes sur leurs perspectives de demande. Seule ombre au tableau, le climat des affaires dans le commerce de détail demeure bien en dessous de sa moyenne de long terme, le léger redressement en août n'ayant pas ratrépé sa nette dégradation de juillet.

L'investissement des entreprises en repli, celui des ménages en voie de stabilisation, elle a continué de reculer au printemps, pour le troisième trimestre consécutif. D'ici la fin de l'année, il resterait pénalisé par les conditions de financement, par le redémarrage entravé de la demande dans la zone euro et par l'incertitude politique. L'assouplissement monétaire engagé ne produirait pas encore ses effets d'ici la fin de l'année. Les signaux conjoncturels les plus récents sont mal orientés : dans l'industrie des biens d'équipement, le climat des affaires s'est établi à 94 en août, son plus bas niveau depuis la pandémie. De plus, la tendance prévue des investissements recule dans les services. En particulier, dans le secteur de l'information-communication, le climat des affaires est passé en dessous de sa moyenne de long terme en juillet 2024, pour la première fois depuis le printemps 2021 : alors qu'ils constituaient un soutien constant de la croissance française depuis la crise sanitaire, les investissements des entreprises françaises en logiciels semblent se gripper.

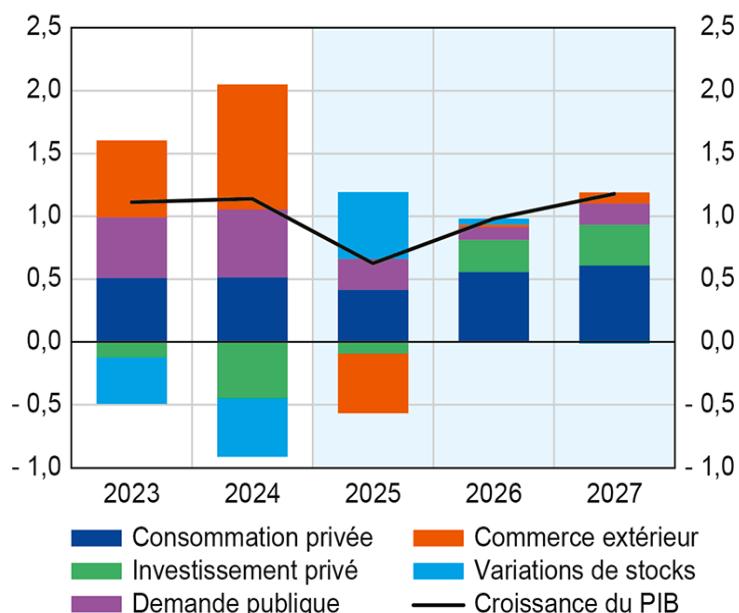
Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Du côté des ménages, l'investissement s'est replié au printemps pour le douzième trimestre consécutif (-1,1%), au second semestre, il se stabilisera : leur investissement en logement neuf cesserait de reculer (traduisant avec retard la dynamique des mises en chantier), tandis que les investissements en services, qui comprend les frais d'achat de logements anciens se reprendrait un peu, porté par le rebond de la part des ménages ayant l'intention d'acheter un logement en juillet 2024. Dans ce secteur, la baisse des taux d'intérêt se diffuserait rapidement et favoriserait une timide reprise du marché immobilier. (Source INSEE)

PERSPECTIVE : L'économie française devrait enregistrer une croissance de 1,1 % en 2025 selon l'INSEE, 0,9 % selon la Banque de France, des prévisions arrêtées sur la base d'indicateurs antérieure à la censure du gouvernement Barnier par l'Assemblée nationale. L'évolution de la situation politique et budgétaire en France constitue donc un aléa important, tout comme les tensions géopolitiques et commerciales sur le plan international.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'INSEE et la Banque de France ont publié en décembre leurs prévisions économiques pour la France (respectivement à horizons mi-2025 et 2027). Les 2 institutions n'espèrent pas de rebond de l'activité en 2025.

Selon l'INSEE, la France déjà pénalisé au même titre que d'autres pays européen par la faiblesse liée à des conditions de crédit restrictives, de même qu'une consommation atone et

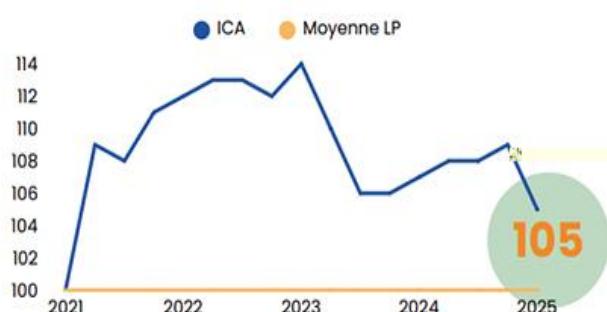
Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

un niveau d'épargne élevé, pâtit également depuis l'été 2024 d'une forte incertitude politique et budgétaire.

Le chômage « poursuivrait sa lente remontée pour atteindre 7,6 % mi-2025 »

Cette prévision repose sur les indicateurs conjoncturels calculés pour octobre au plus tard et sur les réponses aux enquêtes collectées avant la censure du gouvernement par l'Assemblée nationale. Outre les incertitudes internationales, l'INSEE estime que l'évolution de la situation politique en France constitue un aléa important du scénario notamment quant au devenir des mesures budgétaires prévues pour 2025 ».

La Banque de France anticipe une reprise décalée à 2026-2027 par rapport à ses prévisions d'automne. La croissance progresserait de +1,1 % en 2024, ralentirait un peu en 2025 (0,9%) et gagnerait en vigueur en 2026 et 2027 (1,3 % chaque année). Cette projection a été arrêté au 27 novembre, avant la motion de censure, avec des hypothèses de finances publiques proche du projet de loi de finances conduisant à une réduction du déficit public à 5 % du PIB en 2025. L'inflation devrait retomber en moyenne annuelle en 2024 à 2,4 % et s'inscrirait durablement en dessous des 2 % d'ici 2027. (Source REXECODE).



L'ICA perd 4 points au T1 2025

Investissement des entreprises en **-19%***
sur la production de crédits à l'équipement

+2,6 % *
sur l'emploi salarié marchand en mars 2025

Investissement des ménages en

+6,3 % *
sur la production de crédits à l'habitat des ménages

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

➤ **SITUATION ÉCONOMIQUE EN REGION PARISIENNE**

L'économie francilienne reste globalement bien orientée au début de l'année 2025 (mais des difficultés persistantes dans le secteur du bâtiment).

Industrie Francilienne :

Chiffre d'affaires quasi stable en 2024 (voire en repli si l'on tient compte de la hausse des prix de vente avec toutefois de fortes disparités selon les branches).

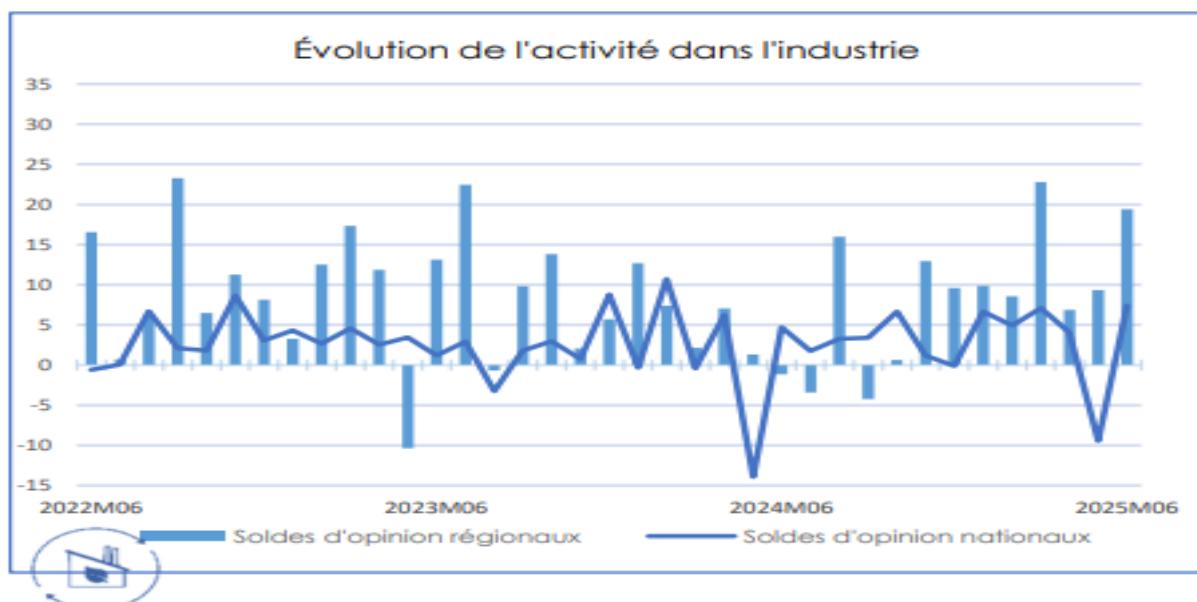
Nombre de créations d'entreprises en baisse au 4ème trimestre 2024 (-8,1 % sur un an).

Nombre de défaillances d'entreprises en forte hausse : +45,5 % par rapport au 4ème trimestre 2023 (195 défaillances au T4 2024 contre 134 au T4 2023). En cumul en 2024, 694 défaillances ont été recensées dans le secteur de l'industrie (contre 507 en 2023).

Prévisions pour l'année 2025 : une activité dynamique et une reprise des investissements (excepté dans la fabrication de matériel de transport). Mais des perspectives d'embauches plus limitées.

Conjoncture industrie 2025 : un solde d'opinion relatif à l'évolution de la production qui demeure positif depuis 2024 (et un niveau supérieur au niveau national !), s'appuyant sur une demande solide dans certains secteurs (production d'équipements électriques et électroniques, industries agroalimentaire, aéronautique et chimique).

Le taux d'utilisation des capacités de productions (TUC) demeure en deçà de sa moyenne de long terme.



Malgré des carnets de commandes dégradés dans certains segments et le manque de visibilité induit par les tensions à l'international, les perspectives restent globalement bien orientées à court terme dans l'industrie francilienne.

6. Situation de l'emploi

➤ Emploi tous secteurs confondus :

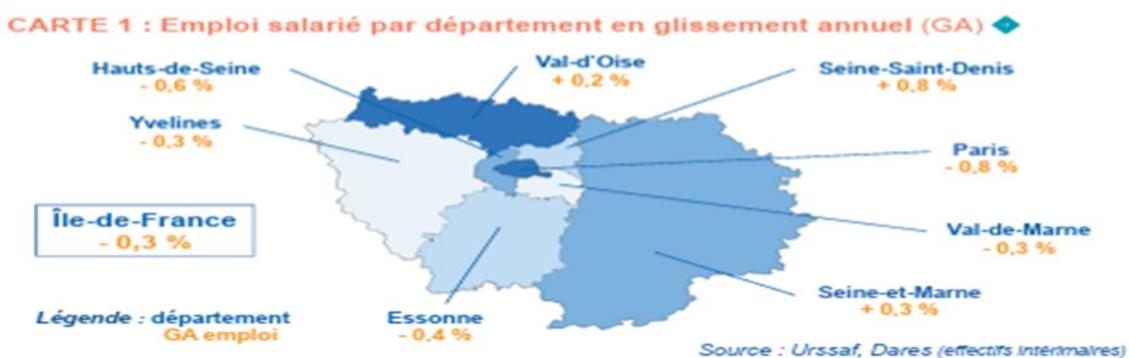
L'emploi salarié francilien est en repli au 4ème trimestre 2024 : -0,4 % sur un trimestre (mais toujours en hausse sur un an: +0,1 % contre -0,1 % à l'échelle de la France entière). Les incertitudes géopolitiques et la montée des tensions commerciales pèsent sur les intentions d'embauches.

Le nombre de déclarations d'embauches de plus d'un mois (hors intérim) repart à la baisse au 4ème trimestre 2024 en Ile de France (3,5 % contre 2,4 % au niveau France entière). Après -0,7 % au 3ème trimestre. Sur un an, le nombre de déclarations d'embauches de plus d'un mois hors intérim baisse de 6,5 % en Ile de France (-5,0 % sur un an).

En Ile de France, en décembre l'emploi intérimaire (ETP) est en baisse de 4,6 % sur un an (et -8,1 % pour la France métropolitaine).

Emploi dans l'industrie :

Les effectifs du secteur de l'industrie sont stables en Ile de France au 4ème trimestre, tandis qu'ils sont en baisse de -0,1 % au niveau national, et ce pour la première fois depuis le premier trimestre 2017 (hors crise covid). Néanmoins sur un an, les évolutions des effectifs salariés demeurent positives dans l'industrie : +0,4 % en Ile de France et +0,2 % au niveau France entière.



Source URSSAF 1^{er} trimestre 2025

➤ Chômage :

Le taux de chômage est stable sur un trimestre : 7,1 % de la population active au 4ème trimestre 2024 (pour la France métropolitaine) et 7,0 % en Ile de France (données 3T2024).

➤ Demandeurs d'emploi :

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A n'exerçant aucune activité progresse fortement en Ile de France au 4ème trimestre : +5 % sur un trimestre (+4,0 % au niveau France métropolitaine).

Difficultés de recrutement : orientées à la baisse dans tous les grands secteurs.

7. Rapport de trésorerie 2021/2024

Cette Mandature a connu 2 Trésoriers généraux, Olivier DAJAS de 2021 à août 2022, et Christophe HERTZ de septembre 2022 à ce jour.

Après la période COVID, le développement syndical a permis une augmentation chaque année des cartes syndicales :

CARTES ANNUELLES	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/07/2025 (7mois)	TOTAL
Millésime 2021	913	52				965
Millésime 2022		960	31			991
Millésime 2023			1067	20		1087
Millésime 2024				1066	22	1088
Millésime 2025 (année en cours)					1031	1031
TOTAL	913	1012	1098	1086	1053	

L'exercice 2025 et le millésime 2025 laissent présager une nouvelle augmentation des adhésions, le nombre de cartes étant quasiment au niveau de l'année complète 2024.

Un ensemble de facteurs ont permis cette augmentation des adhésions.

Un des facteurs importants, est l'augmentation du temps de travail de Bénédicte dès 2023, afin de permettre d'avoir le plus souvent possible, une permanence physique et téléphonique. Pour nous accompagner durant ce mandat, le cabinet SYNCEA a réalisé un travail de contrôle annuel afin de réaliser les comptes annuels.



Afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution de la trésorerie du syndicat et plus globalement sur le patrimoine du syndicat, nous vous informons sur l'évolution sur l'actif et sur le passif.

Ce qui est à retenir, aucun investissement significatif n'a été réalisé sur la période 2021/2024. De même les créances sont proches de 0.

Signe d'une bonne santé financière, la trésorerie a augmenté de 75k€. Cette augmentation résulte partiellement de l'intégration des sous-comptes bancaires dans les comptes du syndicat en 2022, à hauteur de 35k€.

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Actif	31/12/2021 Net	31/12/2024 Net	Evolution
			2021/2024
Actif immobilisé (I)			
Actif incorporel	0	0	0
Actif corporel	59,26	1042,7	983,44
Actif financier	-	-	-
Total (I)	59,26	1042,7	983,44
Actif circulant (II)			
Stocks et fournitures	0	0	0
Créances	30,94	1455,76	1424,82
Actif Circulant Total (II)	30,94	1455,76	1424,82
Disponibilités (III)	186497,69	261729,19	75231,5
Comptes de régularisation (IV)	365,35	313,19	-52,16
Total (I + II + III + IV)	186953,24	264540,84	77587,6

Ce qui est important à retenir est que l'ensemble des excédents annuels a permis d'augmenter les fonds syndicaux de près de 64k€.

Les dettes correspondent au matériel syndical du 4eme trimestre précédent, ce sont donc des dettes de court terme payées au plus tard le 30 avril de l'année suivante.

Passif	31/12/2021	31/12/2024	Evolution
			2021/2024
Fonds syndicaux (I)			
Réserves	122926,01	216693,25	93767,24
Report à nouveau	-	-	-
Résultat	37366,07	7546,99	-29819,08
Fonds Syndicaux Total (I)	160292,08	224240,24	63948,16
Provisions (II)	0	0	0
Fonds dédiés (III)	0	0	0
Dettes (IV)			
Dettes financières	0	6,08	6,08
Dettes diverses	26661,16	40294,52	13633,36
Total (IV)	26661,16	40300,6	13639,44
Comptes de régularisation (V)	0	0	0
Total (I + II + III + IV+V)	186953,24	264540,84	77587,6

Grâce au bon travail du coordinateur de la commission des retraités, Denis BIEBER, le nombre d'adhérents a su progresser depuis 2021. Nous sommes actuellement sur un palier concernant le nombre de membres.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Vignettes "Retraité"	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/07/2025 (7mois)	TOTAL
Millésime 2021	18					18
Millésime 2022		17				17
Millésime 2023			29	2		31
Millésime 2024				25	4	29
Millésime 2025 (année en cours)					23	23
TOTAL	18	17	29	27	27	

Côté syndicalisation des cadres, le nombre de vignettes cadres est stable :

CARTES CADRES	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/07/2025 (7mois)	TOTAL
Millésime 2021	84	0				84
Millésime 2022		87	1			88
Millésime 2023			85	0		85
Millésime 2024				86	0	86
Millésime 2025 (année en cours)					60	60
TOTAL	84	87	86	86	60	

Enfin, le nombre de timbres à augmenter de plus de 14% entre 2021 et 2024. Les nouvelles élections professionnelles, la fin du COVID et la présence physique renforcée au syndicat ont permis cette belle évolution.

TIMBRES	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/07/2025 (7mois)	TOTAL
Millésime 2021	9374	639				10013
Millésime 2022		9792	372			10164
Millésime 2023			10916	204		11120
Millésime 2024				11216	244	11460
Millésime 2025 (année en cours)					7038	7038
TOTAL	9374	10431	11288	11420	7282	



8. Présentation de sections syndicales

Section syndicale EPSON

SEIKO-EPSON est un groupe Japonais (75 000 personnes dans le monde).

Je travaille depuis 38 ans au sein d'EPSON France filiale de SEIKO-EPSON (250 personnes) en charge de la commercialisation de matériels d'impression professionnel et grand public, de la vidéo projection professionnelle et grand public, de la robotique ...

L'entité Française était une filiale avec beaucoup d'autonomie qui a été la plus performante pendant plus de 3 décennies sans aucun syndicat pendant cette période.

J'ai créé cette section il y presque 10 ans avec quelques collègues inquiets des orientations « anglo-saxonne » prises par une nouvelle Direction Européenne basée en Angleterre et ne connaissant pas le droit du travail Français. Le syndicat FO a été largement majoritaire (élection avec plus de 75% des suffrages) pendant ses trois mandatures et même l'unique syndicat pendant les deux premières.

Lors de mes trois mandats en tant que DS FO Métaux et élus de la DUP puis des CSE nous avons menés de nombreux combats sur divers fronts jusqu'à un bras de fer avec la Direction Européenne pour exiger et obtenir le départ d'une DRH en France.

Nombre d'accords ont été signés concernant entre autres : le déroulement des NAO, l'égalité homme – femme, le droit à la déconnexion, le télétravail, les véhicules de fonctions ...

Le soutien la gentillesse, la disponibilité des différentes personnes du Syndicat FO Métaux de la région parisienne a été primordial pour nous décider à rentrer dans le monde syndical.

Cette convivialité et ce professionnalisme nous ont permis de maintenir la motivation de notre section en approfondissant nos connaissances sur différents sujets (ex : protocole d'accord pré-électoral, NAO ...) et en augmentant le nombre de nos adhérents.



Section Syndicale NEXANS

Crée en septembre 2004

Adhérents à ce jour : 36

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Section syndicale RENAULT TRUCKS GRAND PARIS



La section syndicale FO Renault Trucks Grand Paris (RTGP) s'est créée en mai 2018. En 2019 à la conférence de Valenciennes nous ne connaissions encore rien du mode de fonctionnement d'une section syndicale et des organes à qui elle est rattachée (Syndicat, Fédération, Confédération).

Pour une construction solide de notre section syndicale nous avons travaillé la communication et nous avons réalisé beaucoup de terrain, permettant de syndiquer 15% des salariés de tout collège confondu.

Notre crédibilité a été rendue possible par la connaissance du personnel et des réponses que l'on pouvait lui apporter.

La communication a été travaillée avec la société PMV et nous avons travaillé notre organisation pour optimiser nos relations entre représentants FO RTGP et nos méthodes de travail (planification, réunions pré cse...) avec la formatrice Isabelle Casillo, sous une convention de formation avec l'APSAC.

Enfin, pour terminer sur les formations, nous avons suivi la formation « essentiels CSE »et la formation CSSCT, afin d'être au fait de nos droits et des droits des salariés.

Face à une direction formée, nous nous devions en tant que représentant d'être au fait des règles et lois. Le socle de formation étant posé, nous avons travaillé avec l'aide de notre Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne ainsi que de la Fédération.

Le premier concernait la **protection sociale**, la mutuelle de notre groupe étant considérée comme peu protectrice par les salariés.

Afin de ne pas mettre en risque l'équilibre de notre contrat de mutuelle (Cotisations-dépenses), nous avons remonté plusieurs propositions qui nous ont permis entre autres de faire rembourser les implants dentaires, alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant et de faire rembourser 2 séances d'ostéopathie supplémentaires.

Prime performance : Après un travail syndical de 3 années, FO RTCF, syndicat majoritaire, a convaincu la direction d'appliquer une prime mensuelle de résultat à tous les services. Annuellement, cette prime peut atteindre un total de 600 €.

Reconnaissance de l'ancienneté : Mise en place d'évènements exceptionnels afin de valoriser les collaborateurs à partir de 20 ans d'ancienneté. Il a fallu plus de 2 années de tractation pour que les

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

salariés soient reconnus. La reconnaissance de l'ancienneté a été traitée dans l'accord GPEC (Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétences).

Prime et formation tuteur : Nous avons obtenu aussi dans l'accord GPEC, le versement d'une prime pouvant aller jusqu'à 500 €, ainsi qu'une formation pour les tuteurs. Cette demande était le constat que sur le terrain les tuteurs ne suivaient pas les apprentis qui leur étaient confiés, voir même les apprentis ne connaissaient même pas leur tuteur.

Parce que la pédagogie s'apprend, la formation des tuteurs était indispensable.

Jours enfant malade : jusqu'à 5 jours indemnités à hauteur de 75%. Cet avantage a été conclu dans l'accord égalité hommes/femmes.

Accompagnement FO : Soutien des salariés les plus fragiles avec la participation de l'APASCA, branche sociale de notre caisse de retraite, avec des aides entre 2100 € et 3000 €.

Accord d'intéressement : Aucun accord n'était présent dans l'entreprise nous avons réclamé et obtenu au bout de 3 ans, un accord basé sur le résultat d'exploitation de l'entreprise.

Indemnités de déplacement : Proposition de nouvelles zones en 2022 (+60 Km) ainsi qu'une revalorisation générale de 20% des autres tranches kilométriques, permettant des gains pour certains salariés allant jusqu'à 120 € par mois.

Maintien de salaire confinement Covid : FO a obtenu le maintien des salaires à hauteur de 92% du net au lieu de 84%.

Une solidarité a été demandée aux cadres qui avaient de manière conventionnelle un maintien à 100%.

Accord plan épargne retraite (PEREKO) : Abondement de 30% sur les jours de CET placés sur le PEREKO, au lieu des 20% qui existaient jusqu'alors.

Section Syndicale INDIGO

Créée en septembre 2004

Adhérents à ce jour : 46



Section Syndicale INTER PARKING

Section créée en juin 2005

A ce jour 13 adhérents



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Section syndicale APTIV Holding France

Bilan des 4 dernières années

Évolution de la section syndicale

- +2 nouveaux membres → la section compte désormais **3 personnes** (sur un effectif de ~100 salariés).
- La CFDT reste **majoritaire**.
- **Union CFDT – FO – CFE-CGC** dans une liste commune au CSE : 7 titulaires (1 FO) / 7 suppléants (1 FO).

Plans sociaux et accompagnement

- Comme chaque année chez Aptiv : plans de licenciement récurrents (PSE, LEC et Rupture Co...).
- Grâce à l'action des OS, **aucun licenciement sec** :
 - Tous les salariés concernés ont retrouvé un emploi pendant leur congé de reclassement.
 - Départs avec conditions favorables, sans retour négatif des salariés.

Dialogue social et accords

- Après une période difficile avec peu de soutien RH, un ancien DRH (21 ans d'expérience) a renforcé l'équipe depuis 1 an.
- Mise à jour et renforcement des accords collectifs.
- Signature d'un **accord égalité hommes-femmes** :
 - Revalorisations salariales.
 - Garantie d'égalité de traitement.
 - Soutien renforcé à l'emploi des femmes dans un secteur encore très masculin.
- **Projet de scission Aptiv**
 - Séparation prévue entre activités **câblage** (~45 salariés) et **électronique** (~60 salariés).
 - Risque de voir l'effectif du site descendre sous le seuil de 50 salariés → menace sur le CSE et les **œuvres sociales**.
- **Contexte et difficultés**
 - Fonctionnement hiérarchique toujours lourd et centralisé au niveau du groupe → peu de marge locale pour de vraies restructurations positives.
 - Néanmoins, **défense constante des salariés**, avec des accords bénéfiques en matière :
 - D'intéressement et participation, de protection
 - D'accompagnement social.

Merci aux membres de notre section et aux autres OS pour leur collaboration et leur soutien permanent.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025



Section Syndicale LISI SOA

Date de création : Avril 2009

Adhérents à ce jour : 16

Section syndicale ECSR – Auto-école

La section a été créée en septembre 2019. A ce jour, elle est constituée de 17 adhérents. Jean-Pierre LEMONNIER membre de la CE, a mis en place un site internet et un bulletin d'information.

Nouvel affichage obligatoire dans les salles de sport

Les infos de la Vie Quotidienne
Juillet 2025

Rappel à propos des fiches de qualification des enseignants de la conduite !

Cartes bancaires : Comment éviter d'être victime d'une fraude ?

Source : Direction de l'Information légale et administrative du 10/06/2025.

FO Métall

L'arrêté d'extension relatif aux fiches de qualification du RNCSA et du RNQSA pour le 1er semestre 2025 a été publié au Journal Officiel !

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la non-application par votre école de conduite de l'accord conclu le 19 décembre 2024 à propos des fiches de qualification (RNQSA) pour le 1er semestre 2025.

Jusqu'à présent, cet accord ne s'appliquait que dans les entreprises adhérentes aux organisations patronales signataires. Or, l'arrêté d'extension (Journal Officiel du 31 mai 2025) le rend désormais obligatoire dans toutes les entreprises de la branche sans aucune distinction !

En conséquence, les fiches de qualifications dites "BEPECAGER" disparaissent et sont remplacées par les fiches de qualification "Titre Professionnel ECSR", dès le mois de juin 2025 !

Bien évidemment, cela implique aussi les augmentations d'échelons et par voie de conséquence, les rémunérations pour les salariés "BEPECAGER" qui n'étaient pas à ces minima !

Source : FO Métall – FO ECSR du 31/05/2025.

Cartes bancaires : Comment éviter d'être victime d'une fraude ?

La fraude aux moyens de paiement peut prendre différentes formes : une carte bancaire piratée ; la falsification d'un RIB pour vous amener à faire un virement vers un compte bancaire détenu par un escroc ; ou encore un faux conseiller bancaire vous invitent à communiquer vos codes d'authentification pour bloquer de prétendues opérations frauduleuses.

Une campagne de sensibilisation lancée le 21 juin 2025 vous signale quelques précautions à adopter pour éviter d'être victime d'une fraude.

Le ministère de l'Économie et des Finances, la Banque de France, la Fédération bancaire française ainsi que l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement souhaitent vous alerter sur les arnaques bancaires les plus fréquentes, en vous rappelant que :

- Votre conseiller bancaire ne vous demandera jamais un code, un mot de passe ou un identifiant, ni d'effectuer ou de valider une opération financière ;
- La Banque de France ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires, d'informations personnelles ou l'activation d'une opération bancaire ;
- Les arnaqueurs envoient des messages d'adresses en晋ure manièrè une invitation à remplir un formulaire en ligne pour obtenir un remboursement sans vous connecter à votre espace personnalisé. Elle ne vous enverra pas plus de SMS au sujet d'une amende impayée.

Par ailleurs, vous devez prendre quelques précautions concernant vos moyens de paiement, notamment :

- Ne jamais utiliser les liens présents dans un message lorsque vous n'êtes pas certain de l'identité de l'expéditeur (les fraudeurs utilisent ce moyen pour obtenir vos informations confidentielles) ;
- Vérifier que la page web est sécurisée (son nom doit commencer par https) lorsque vous payez sur internet ;
- Privilégier la solution d'authentification forte la plus sûre pour vos paiements en ligne (application bancaire sur smartphone ou montre connectée, etc.) ;
- Ne jamais communiquer vos données de sécurité (identifiants, mots de passe, etc.) à qui que ce soit ;
- Ne pas conserver vos données de sécurité sur un support physique (carnet, post-it, etc.) ou informatique (disque dur, messagerie électronique, fichier présent sur votre ordinateur portable, etc.).

Que faire si vous avez été victime d'une fraude bancaire ?

Si vous avez été victime d'une fraude aux moyens de paiement, vous devez réagir rapidement en suivant ces 3 étapes :

- Faire opposition au moyen de paiement concerné (carte, chèque, etc.) en contactant votre établissement bancaire. Pour la carte bancaire, vous pouvez aussi appeler le numéro spécial du serveur interbancaire : 0 892 705 708 (numéro vert) ou 0 800 80 24 000 (numéro sur 24 heures sur 24).
- Signaler les opérations de paiement frauduleuses aux forces de l'ordre. Vous pouvez notamment utiliser la démarche Perceval pour signaler une fraude à la carte bancaire, et le dispositif Thésée de plainte en ligne pour les arnaques sur internet.
- Contacter votre banque pour contester les opérations de paiement frauduleuses. La loi prévoit sous certaines conditions le remboursement immédiat des opérations non autorisées. Renseignez-vous auprès de votre banque pour savoir la manière dont la demande doit être présentée.

À noter : Si vous êtes victime d'une fraude, votre banque ne peut pas exiger un dépôt de plainte de votre part comme préalable à l'analyse de votre demande de remboursement.

Source : Direction de l'Information légale et administrative du 23/06/2025.

**FO ECSR 2025 - Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion de tout ou partie de ce document, par tous moyens ou supports électronique que ce soit, est interdite sauf autorisation préalable écrite. Ces informations sont destinées exclusivement aux adhérents inscrits sur le site Internet FO ECSR (N° de document IVO – 01/07/2025).
3**



Rapport d'activité 29^{ème} Congrès 2025

Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Sections Syndicales STELLANTIS & YOU

Ces 4 années ne resteront pas dans l'histoire concernant les victoires obtenues dans les négociations.

Même si en 2022, nous avons obtenu 5% d'augmentation générale pour tous les salariés, les années suivantes n'ont pas été à la même hauteur.

Nous finissons malheureusement en 2024 par la signature d'un PV de désaccord, avec zéro d'AG et en 2025 nous avons refusé de signer le PV de désaccord.

Concernant nos conditions de travail, elles ne sont pas à la hauteur des véhicules que nous vendons, trop chaud l'été, et sans chauffage l'hiver.

Les équipes FO accompagnent les salariés sur tous ces sujets. Nos combats sont quotidiens. Nous avons participé à toutes les mobilisations contre la réforme des retraites.

La fin d'année 2025 s'annonce très compliquée pour nous, aussi bien dans notre entreprise qu'à l'extérieur. Le secteur de l'automobile est en pleine mutation, impactant aussi le travail dans les garages.

Nous avons un manque criant de bras dans nos ateliers ainsi qu'un manque de vendeurs pour renseigner nos clients.

Nos sections FO peinent à syndiquer de nouveaux adhérents. Mais nos équipes sont toujours motivées, et elles préparent les élections pour 2026.

Malgré de nouvelles réorganisations sur la plaque PARIS, qui va impacter le nombre de nos CSE, notre objectif reste d'augmenter notre représentativité, et de repasser au-dessus des 50% !



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne

XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Les sections syndicales EssilorLuxottica

En janvier 2018 la société Française Essilor (leader mondial des verres correcteurs pour les lunettes dans le médical) et la société Luxottica (leader mondial des lunettes de soleil, dans le Luxe) annoncent la fusion de leurs activités via un échange d’actions. L'actionnaire N°1 avec 33%, devient la famille del Vecchio (Italienne) via une holding au Luxembourg. Le groupe aujourd’hui, c'est 200.000 employés dans le monde dont environ 8700 en France, 26 milliards de chiffre d'affaires, coté en bourse à Paris, des marques comme Ray Ban, Oakley, Varilux, Transitions... les lunettes connectées avec META et des réseaux de distribution avec près de 20.000 magasins dans le monde avec des chaines comme GrandVision, GrandOptical...-). Le siège réel décisionnaire est en Italie à Milan ou sont regroupés les hauts dirigeants du groupe. EssilorLuxottica créée le 1^{er} octobre 2018. Cette fusion donne naissance à un géant mondial de l'industrie de l'optique, du luxe et du medtech (médical-technology). Depuis 2018 la culture de la société a changé, le bénéfice et la part du bénéfice reversé à l'actionnaire a augmenté, les dirigeants sont devenus Italiens, les salariés Français ont vu leurs responsabilités réelles baissées et la pression a fortement augmenté pour tenir les objectifs avec moins de salariés, associées à des réorganisations majeures qui n'ont jamais cessées depuis 2021, ainsi que de nombreux départs (« nettoyage » des organisations et beaucoup de retraites). La santé financière du groupe est excellente, les bénéfices records et le salaire/bonus du PDG en très forte augmentation chaque année, contrairement aux politiques salariales et aux avantages des salariés, à la baisse.

Essilor en France : Le syndicalisme historiquement a toujours été faible chez Essilor qui compte 3000 personnes en France parmi les 8700 employés (les 5700 autres sont d'autres filiales). Plus de 50% de la population d'Essilor fait partie de l'encadrement.

FO chez Essilor : FO avec un peu plus de 10% des voix est représentative. FO est présent sur tous les sites d'Essilor et est représentée dans les 5 CSE. Elle est présente au CSEC, via son DSC, mais n'a pas d'élus.

FO depuis 4 ans travaille pour se renforcer fortement dans l'encadrement, qui est devenu un enjeu pour lui. Les sites de production sont très majoritairement CGT et le tertiaire



majoritairement CEE, CGC ou CEDT

En 2023, lors des dernières élections, l'équipe **FO** n'a pas été performante sur l'un des sites tertiaires (Créteil)



mais à contrario sur un site de production, lié à un homme, FO est devenue majoritaire et a brillamment remporté les élections de ce CSE local. **FO** est présente dans les négociations des accords d'entreprise, qui sont de plus en plus difficiles, et a de ce fait décidé de ne pas signer certains en 2024 et 2025 (NAO, diversité...).



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne

XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

FO a été très active dans la mise en place de la nouvelle convention collective (NCC) de la métallurgie en challengeant la direction et en soutenant des salariés, sur des cas précis, dans leur questionnement ou leurs revendications personnelles dans les classifications de leur poste.



PLAN D'ACTION
ESSILORLUXOTTICA

FO Essilor pratique une politique de développement et de formation de ces représentants en leur faisant suivre les cycles de formation auprès de la Fédération. **FO** réalise 2 journées de coordination syndicales avec ses élus sur différents sites par an. Avec l'aide de la Fédération, **FO** a pu construire un plan d'action, lié à ses objectifs, pour se développer.

FO vient de développer, mi 2025 ; un site internet accessible aux 3000 salariés sur lequel **FO** va largement communiquer.

Courant 2024, **FO** a organisé pour la 3^{ème} fois, une rencontre DRH Essilor et la fédération **FO** (Secrétaire National de la métallurgie et Secrétaires Général et Fédéral de la région Parisienne) afin de discuter de la situation et des politiques en place.

*"FO est un syndicat indépendant, libre et constructif.
Ici, on défend vos droits, on vous informe, et on agit avec vous, pas à votre place."*

Bienvenue sur le site de **FO**

Vos Elus FO des CSE et du CSE Central

Commissaire: BEAUFORT Fabien et CSEIC; TRIDON Jean-Marc; MONVISON Antoine; EAC: BOURRINET Caroline; MESSKA Hélène; ZDI: Karine; MOUZI Elie; ARQUETBOURG Florence et CSEIC; CHAILLOUX Mickaël; Val-de-Marne: HADDOUD Larissa; AMCHABER Fouad; MBOUDI Nafis.

Vos Mandataires FO

Commissaire: BEAUFORT Régis (DSE); DERREZ Jean-Philippe (RSE); TRIDON Jean-Marc (DSE); CLAIRIST Thibaut (RSE); EAC: LE LAT Sylvie (DSE); FAIRY Anne-Sophie (RSE); YVENOIS Laurence (DSE); Val-de-Marne: COSTE Stéphane (RSE).

Nos Valeurs & Engagements

Les enjeux : Une partie des filiales, dont Essilor, vont être regroupées dans Paris fin 2027 alors qu'aujourd'hui les personnes sont réparties en Ile de France. Cela concerne près de 2000 personnes. C'est un enjeu majeur car il va y avoir un redécoupage complet des périmètres des établissements avec une répartition différente des effectifs et moins de CSE. Des négociations sont déjà en cours à ce sujet. Associé à des départs massifs à la retraite, chez **FO** comme dans tous les syndicats, des personnes qui peut-être ne suivront pas le déménagement, c'est un bouleversement que **FO** essaye d'anticiper et de s'y préparer au mieux. En parallèle le groupe aligne peu à peu les politiques salariales et les avantages... mais pas à la hausse. Chaque accord devient difficile à signer. Si nécessaire **FO** ne signe pas. Beaucoup de départs à la retraite (par exemple sur le site de Créteil, 10% des 1200 personnes partent en 3 ans).



De nombreux jeunes diplômés italiens, venant d'Italie pour quelques années, remplacent les Français et en qui ils ont confiance (et probablement moins chers...). C'est un énorme défi que d'embarquer ces salariés sans expérience de la France, et qui, la plupart du temps, ne parlent pas le français et ne souhaitent pas s'investir dans le syndicalisme.

FO se concentre sur les classifications C à F pour sa représentativité car nous avons une carte à jouer.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Section syndicale SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE - ERAGNY

Dans le secteur d'activité de l'Aéronautique et de la Défense, le site d'Eragny emploie 1 500 salarié.es.

La section syndicale FO, créée en 1999 lors de la fusion avec le site d'Osny, compte aujourd'hui 10 adhérent.es et a obtenu 14% de représentativité FO aux dernières élections professionnelles fin 2023. Ces résultats en augmentation ont été permis grâce à une liste plus forte au 3^{ème} collège. En effet, 80% de l'effectif du site, bureau d'études, est constitué d'ingénieur.es.

Notre objectif est maintenant d'obtenir plus d'adhérent.es et de voix dans ce collège pour apporter plus de poids à nos revendications au sein de notre Etablissement, mais aussi au sein de l'entreprise.

Section syndicale AIRBUS HELICOPTERS PARIS-LE BOURGET

Airbus Paris-Le Bourget est le centre d'excellence composite notamment pour la production de pâles de l'ensemble du groupe Airbus Helicopters. Avec la concentration progressive de l'ensemble des activités liées aux pâles sur notre site, une phase d'expansion majeure est en cours et devrait s'achever d'ici fin 2026, confirmant la place stratégique de notre établissement au sein du groupe. Avant la mise en place des CSE, nous disposions de 28 mandats et des moyens nécessaires pour agir efficacement. Les ordonnances Macron ont brutalement réduit ce nombre à seulement 6 élus et mandatés. Cette diminution, combinée aux embauches massives liées au développement du site, a rendu très difficile notre présence de terrain sur tous les fronts, fragilisant notre capacité à accompagner tous les salariés comme nous le souhaitons. Face à ce défi, nous n'avons jamais baissé les bras. Pas à pas, nous avons reconstruit un syndicalisme de terrain, proche des salariés et déterminé à défendre leurs droits. Notre persévérance a porté ses fruits : au dernier scrutin, FO a obtenu 25 % des voix, se plaçant deuxième derrière la CGC (38 %), mais devant la CFTC (15 %), la CGT (12 %) et la CFDT (10 %). Ce résultat démontre que, malgré un environnement défavorable, FO reste une force syndicale incontournable. Autre signe encourageant : de nouveaux adhérents ont récemment choisi d'assumer un mandat. Leur engagement apporte un souffle nouveau, renforce notre efficacité sur le terrain et garantit la pérennité de notre action. Notre cap est clair : atteindre plus de 100 adhérents d'ici les élections de novembre 2027. Aujourd'hui, notre équipe est unie et tournée vers l'avenir. Même si la direction soutient ouvertement la CGC et la CFTC, nous restons au plus près des salariés avec la volonté ferme de défendre un syndicalisme indépendant, fort et offensif. Notre ambition : syndiquer, informer et agir pour rendre à FO la place de numéro 1 qu'elle mérite au sein de notre établissement.



9. Commission des retraités

Pour rappel : Sur une initiative de notre Fédération, une commission préretraités et retraités a été mise en place en 1982. Son but est de permettre à celles et ceux qui souhaitent continuer à militer de pouvoir s'y investir pleinement, de poursuivre leur mobilisation, d'apporter leurs compétences aux actifs, de continuer d'être informés des actualités économiques, sociales et syndicales. Au-delà du côté fraternel de nos échanges et du plaisir de nous retrouver, Les retraités continuent, par leur expérience, par leur investissement, d'être une force vive de notre syndicat. Extrait de notre intervention de notre commission lors du 28^{ème} Congrès du syndicat FO des Métallurgistes de la Région parisienne du 12 octobre 2021 (Journal FO Métaux de novembre 2021). « Denis Bieber (retraité) a suggéré de reprendre le dossier de la complémentaire santé” faisant valoir que tous nos camarades ne sont pas couverts par la complémentaire santé de leur ex-entreprise. Une partie d'entre eux se tournent vers les assureurs, les banques et les mutuelles. Les tarifs qui leurs sont proposés impactent sérieusement le montant de leur retraite. Ce dossier majeur est d'un réel intérêt pour les retraités et aurait besoin pour être finalisé d'une solution nationale, pour cela notre commission reste en étroite relation et collaboration avec notre camarade Lionel BELLOTTI, ancien secrétaire fédéral, actuellement coopté à la Commission administrative de la Fédération FO Métaux (préretraités et retraités) et membre du bureau de l'UCR FO (Union Confédérale des retraités). Dans ce cadre le dossier continue de vivre et d'exister. La commission s'est réunie 8 fois depuis notre dernier Congrès : 2 mars 2022/22 septembre 2022/13 octobre 2022/9 février 2023/20 novembre 2023/12 mars 2024/14 novembre 2024/20 mars 2025. La commission a fait paraître deux articles (Journal FO Métaux) et a contribué à un troisième : Retraités un jour, syndiqués toujours ! Le numérique ? Pas à n'importe quel prix. Annoncer le recul de l'âge de la retraite comme unique solution à l'équilibre financier des retraites est un aveu d'impuissance dont nous ne voulons pas. Notre pension de retraite n'est pas une allocation sociale, c'est un droit construit par le travail. Nous avons cotisé toute notre vie pour obtenir ce dû. Nous ne voulons pas et nous ne devons pas être une variable d'ajustement. Le débat sur la retraite, c'est aussi le débat sur le cycle de la vie et sur la société. Pour que nos revendications soient prises en compte, pour que nous soyons respectés par rapport à nos demandes, nous devons être en capacité de mobiliser les actifs et les retraités dans un même combat, nous devons continuer à revendiquer à carrières égales pension



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

égales femmes/hommes. L'écart entre les pensions des femmes et des hommes est en moyenne de -28 %, qu'une information sur les démarches à suivre soit donnée obligatoirement pour les pensions de reversions. Selon le cabinet « NF études » 25 à 30 % d'entre elles ne feraient pas la demande de la pension de réversion. En 2023, les montants de nos pensions de retraite s'élevaient à 376 milliards d'euros soit, 13.3% du produit intérieur brut. Nous avons conscience que, pour que notre système puisse vivre, il faut des emplois salariés, si possible maintenir les seniors en emploi et une économie



forte. Il faut réindustrialiser, relocaliser l'industrie. Localiser les futures fabrications sur notre territoire, c'est possible ! Dans l'intérêt de tous, retraités compris. Dans ce cadre, notre commission est solidaire de l'action de notre Fédération. Avec 175 000 nouveaux retraités par rapport à la fin 2021, le nombre de retraités continue d'augmenter pour atteindre 17 millions de personnes en 2022. Le montant moyen des pensions en France début 2024, selon les données de la Direction de la recherche (DREES), indique une pension moyenne de 1 626 euros bruts

mensuels pour les retraités résidant en France, soit 1 512 euros nets après déduction des prélèvements sociaux. Pour des privilégiés.... Nous avons déjà largement contribué : Nous avons aussi transmis une circulaire, (N°3 /2023) par l'intermédiaire de notre syndicat, qui rappelle l'existence de notre commission. Charge à nos secrétaires de section d'aborder le sujet des retraites et de parler de notre commission avec leurs retraités et futurs retraités, l'objectif étant de nous renforcer. Nous sommes un relais entre L'UCR (Confédération) et notre commission avec l'envoi de la « lettre de l'UCR » et autres informations concernant les retraités. Nous avons décidé d'une cotisation syndicale de base (conforme à nos statuts) pour prendre en compte la perte de pouvoir d'achat de nos camarades et faciliter notre communication. Nous travaillons en étroite collaboration avec notre syndicat et nous intervenons aussi bien aux Congrès fédéraux qu'à toutes les réunions de rentrée de notre syndicat. Une grande partie des membres de notre commission a aussi participé à l'ensemble des appels à mobilisation de notre Confédération ainsi que de notre Fédération. Un nombre important de nos membres continuent à s'impliquer dans la vie du syndicat : Formations syndicales, contact avec nos différentes sections pour analyser leurs besoins, jury CQP (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) au GIM IDF (Groupe des Industries Métallurgistes) ainsi que des missions spécifiques... Notre commission est aussi un lieu d'échange, de débat et d'écoute, et c'est suffisamment rare dans nos différentes structures pour le préciser.

10. Formation professionnelle

Quelques repères législatifs :

1970-71 : Loi DELORD et accord national interprofessionnel (ANI)

Mutualisation des contributions obligatoires des entreprises par des organismes de gestion paritaires : les OPCA sont nés.

2003-2004 : Loi du 4 mai 2004 et ANI.

Accès à la formation tout au long du parcours professionnel et implication des salariés.

2009 : Loi du 5 octobre et ANI.

Renforcement du droit à la formation et sécurisation des parcours professionnels, réduction du nombre d'OPCA et évolution de leurs missions.

2013-2014 : Loi du 5 mars et ANI.

Simplification et transparence dans la gestion des fonds, création du CPF, du CEP et de l'entretien professionnel.

2016 : Loi travail.

Adaptation de l'ère numérique, sécurisation de l'accès à la formation, protection de l'emploi.

2018 : Loi « liberté de choisir son avenir professionnel ».

Quatrième réforme en 3 volets : formation, apprentissage, assurance chômage.

Genèse de la création des OPCO.

Les opérateurs de Compétences, que nous connaissons aujourd'hui, sont l'aboutissement de décennies d'évolution dans la manière dont notre société encadre le parcours professionnel de ses citoyens. Depuis les années 70, l'approche de la formation et de la gestion des compétences a subi plusieurs métamorphoses encadrées par des lois successives.

Dernières en dates : la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », promulguée en septembre 2018, est à l'origine de la transformation des OPCA et des OPCO.

Les OPCO, rôle, champ d'intervention et évolutions :

Le 1^{er} avril 2019, 11 OPCO ont été créés sur le territoire français. Ces opérateurs de compétences sont des structures agréées par l'état pour soutenir les entreprises dans le domaine de la gestion des compétences et de la formation. Résultat d'une longue évolution historique et d'une réforme stratégique récente, les OPCO s'organisent désormais selon une logique de branches professionnelles basées sur la convergence des besoins en compétences des entreprises.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Qu'est-ce qu'un OPCO ?

Les opérateurs de compétences accompagnent les entreprises dans le développement et la gestion des compétences selon plusieurs axes.

Les OPCO participent à la planification et à la logistique globale de la formation professionnelle. Ils organisent les financements, aident les entreprises à fixer les taux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation et soutiennent la mission de certification des branches, garante d'un niveau de qualité et de résultats.

Les OPCO ont un rôle d'accompagnement stratégique des entreprises dans la définition de leurs besoins en matière d'emploi et de compétences. Ils proposent aussi une réflexion et une gestion prévisionnelle ancrées dans la réalité des secteurs d'activité concernés.

Les OPCO se placent au service des petites entreprises pour améliorer l'accès à la formation pour leurs collaborateurs et pour les soutenir dans l'analyse de leurs besoins en compétences.



11. La syndicalisation

Lors du dernier Congrès, le 12 octobre 2021, nous avons réaffirmé notre engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître notre nombre d'adhérents. Cela passe notamment par l'ouverture de nouvelles implantations et le renforcement des structures déjà en place. Nous avons également encouragé toutes nos sections syndicales à poursuivre l'élaboration de plans visant à recruter de nouveaux membres et à consolider la syndicalisation.

Il est important de souligner que la progression et le renforcement de la syndicalisation au sein du 3ème collège restent essentiels. Les anciennes barrières entre les trois collèges ont disparu, et aujourd'hui, l'ensemble des salariés partage des problématiques communes, notamment en ce qui concerne le respect de leurs conditions de travail, la gestion de leurs contrats, ainsi que leur intégrité en tant que personnes.

Au cours de cette mandature, nos sections syndicales se sont réunies chaque année lors d'assemblées générales à la Fédération FO de la Métallurgie. Frédéric, puis Valentin, nos Secrétaires Généraux de la Fédération FO de la Métallurgie, ont toujours été disponibles pour ces échanges. Lors de ces rencontres, le bureau présente une analyse de la situation du syndicat, permettant également d'informer nos sections sur l'ensemble des dossiers, ainsi que sur les négociations passées et en cours.

Nous avons aussi invité à plusieurs reprises nos sections à des rencontres spécifiques, qui ont permis de mettre en avant la formation syndicale ou professionnelle, ainsi que les évolutions réglementaires, comme l'introduction des nouvelles grilles de classification.

Par ailleurs, nous maintenons l'organisation annuelle d'une réunion regroupant les trésoriers et collecteurs de nos sections syndicales. Il est crucial que le bureau et la CE impliquent autant que possible tous les membres dans l'amélioration et la simplification de la gestion, tout en favorisant une communication claire et transparente.

Notre présence est assurée dans toutes les Unions Départementales FO de la région parisienne. Nos représentants participent activement aux discussions, interviennent lors des réunions, et leurs interventions ainsi que les comptes rendus des assemblées générales sont accessibles à tous.

En complément, nous avons diffusé plusieurs circulaires en réponse à l'actualité, adressées à toutes nos sections syndicales.

Enfin, nous avons constitué une équipe de négociateurs spécialisés dans le PAP (Protocole d'Accord Préélectorale), afin d'accompagner nos sections dans la gestion de cette négociation sensible. Cette équipe vise également à nous aider pour développer notre présence dans des entreprises où FO n'est pas encore implantée.

Depuis notre dernier Congrès, nous avons créé 35 sections syndicales. Ce qui porte le nombre de nos sections actives à 117.

Notre avenir, pour une syndicalisation plus forte, continuera à passer par de l'écoute, du conseil, de la présence auprès de toutes nos sections. Nous souhaitons reconduire notre équipe de négociateurs spécialisés PAP.

Nous tenons à vous adresser nos remerciements pour votre engagement et comptons sur votre aide pour poursuivre notre développement.



12. Présence dans les différents organismes



CONVENTION COLLECTIVE



Conseil de prud'hommes



13. Florilège de photos



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025



14. Hommage à nos disparus

Gérard PERRIN



Jean-Pierre BEDUER



Tiago RIBEIRO



Yaya THIMBO



Christophe CLOPPET



Katy BONNAN



15. Statuts du syndicat

**SYNDICAT FO DES METALLURGISTES
DE LA REGION PARISIENNE
9 rue Baudoin 75013 PARIS**



STATUTS



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

STATUTS

SYNDICAT DES METALLURGISTES DE LA REGION PARISIENNE		
PREAMBULE	PAGE	1
BUT & ROLE DU SYNDICAT	PAGE	1
- article 1	PAGE	1
- article 2	PAGE	1
- article 3	PAGE	1
RECRUTEMENT & STRUCTURE	PAGE	2
- article 4	PAGE	2
- article 5	PAGE	2
RESSOURCES du SYNDICAT	PAGE	2
- article 6	PAGE	2
- Caisse de grève	PAGE	2
FONCTIONNEMENT	PAGE	2
- article 7	PAGE	2
COMPOSITION –ATTRIBUTION	PAGE	2
- article 8	PAGE	2
COMMISSION EXECUTIVE	PAGE	3
- article 9	PAGE	3
- article 10	PAGE	4
COMPOSITION & ATTRIBUTION DU BUREAU	PAGE	4
- article 11	PAGE	4
TRESORERIE	PAGE	5
- article 12	PAGE	5
COMMISSION DE CONTROLE	PAGE	5
- article 13	PAGE	5
COMMISSION des CONFLITS	PAGE	5
- article 14	PAGE	5
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	PAGE	6
- article 15	PAGE	6
- article 16	PAGE	6
- article 17	PAGE	6
- article 18	PAGE	6
- article 19	PAGE	6

* * * *



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

PREAMBULE

Le Syndicat FO des Métallurgistes de la Région Parisienne a pour but de grouper, sur la base de la résolution adoptée par le XIème Congrès Confédéral, le " syndicalisme dans la Société", sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, tous les salariés de la Métallurgie. D'abord revendicative, l'action vise à l'extension du rôle de la classe ouvrière dans la gestion de l'économie.

Le Syndicat, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou religieuses ou autres groupements extérieurs. La démocratie syndicale assure, à chaque syndiqué, la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressantes la vie et le développement de l'Organisation. De même, le syndiqué ne saurait être inquiété pour la manifestation en dehors de l'Organisation Syndicale des opinions qu'il professe.

Instruit par une douloureuse expérience, il proclame attentatoire à l'unité ouvrière la recherche systématique de postes de responsabilités syndicales par les militants de partis politiques, en vue de faire du mouvement syndical un instrument des partis.

Le Syndicat qui, par sa nature même et sa composition, rassemble des salariés, d'opinions diverses, garantit par ses statuts, les moyens de manifester leur cohésion, leur unité et le respect des principes ci-dessus.

BUT ET ROLE DU SYNDICAT

ARTICLE 1^{er}

En conformité avec la loi du 25 février 1927 (livre Premier – Deuxième partie du code du travail), il est formé entre tous les travailleurs des industries Métallurgiques et des partis similaires qui acceptent les présents statuts, un syndicat qui prend pour titre " SYNDICAT FO DES METALLURGISTES DE LA REGION PARISIENNE" dont le siège est fixé à Paris. La durée de ce Syndicat est illimitée, ainsi que le nombre de ses adhérents. Il ne sera pas admis de membre honoraire.

Le champ géographique du syndicat recouvre l'ensemble des départements de la Région Parisienne en dehors de la Seine et Marne.

ARTICLE 2

Le Syndicat FO des Métallurgistes de la Région Parisienne est adhérent à la FEDERATION CONFEDEREE FO de la METALLURGIE, et aux Unions Départementales FO de la Région Parisienne et par le canal de celles-ci, à la CGT FO.

En application de la résolution du Xème Congrès Fédéral, il est adhérent à l'UNION des SYNDICATS FO de la METALLURGIE PARISIENNE.

ARTICLE 3

Le SYNDICAT a pour but :

-de grouper sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses tous les salariés conscients de la lutte à mener contre toutes formes d'exploitation et désireux de défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels.

- de renforcer les sections d'entreprises existantes, d'en créer de nouvelles dans les entreprises où il n'en existe pas.

Le SYNDICAT s'interdit dans ses assemblées, en fonction de l'indépendance syndicale, toutes discussions politiques ; en conséquence, il n'adhère à aucune organisation politique, philosophique ou religieuse, ni à aucune filiale de celles-ci, ni ne participera à aucun Congrès de ces organisations. Chacun des Membres du SYNDICAT reste libre individuellement de faire ce qui lui convient.

RECRUTEMENT ET STRUCTURE

ARTICLE 4

Le Syndicat est constitué par les adhérents isolés et par les Sections Syndicales d'entreprises.

Pour créer une section, il faut la présence d'au moins deux adhérents.

Dans une logique de développement, le minimum devrait être du nombre de trois :

- 1 Secrétaire
- 1 Trésorier / Collecteur
- 1 Archiviste



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

ARTICLE 5

Les adhérents isolés, les responsables de section d'entreprise d'une même localité doivent partout, là où il en existe, participer à la vie des UNIONS DEPARTEMENTALES et UNIONS LOCALES INTERPROFESSIONNELLES.

RESSOURCES DU SYNDICAT

ARTICLE 6

Elles sont constituées par le recouvrement des cotisations dont chaque section est chargée du placement mensuel auprès de ses adhérents, celui des isolés étant directement pris en charge par le Syndicat.

Le taux de la cotisation est fixé dans l'intervalle des Congrès par la COMMISSION EXECUTIVE du SYNDICAT. Les syndiqués doivent avoir le souci permanent de procurer à la vie du Syndicat le maximum de ressources pour la réalisation d'un Syndicalisme effectif et actif à tous les échelons. En conséquence, le taux de base de la cotisation mensuelle par adhérent, sera au moins égal à la valeur d'une heure de travail.

CAISSE DE GREVE :

- Le SYNDICAT n'est tenu de soutenir statutairement que les grèves dont il est au préalable informé. Les Sections en grève reçoivent à titre de secours, les indemnités prévues par le Règlement intérieur du FOND de SOLIDARITE CONFEDERALE de GREVE.

Tout syndiqué en retard de plus de TROIS MOIS de cotisations est considéré comme démissionnaire. Il perd, de ce fait, tous droits statutaires si, après avis préalable, il ne s'est pas mis à jour. Les Sections Syndicales d'Entreprises sont chargées de l'application du présent Article au mieux des intérêts du Syndicat et des Syndiqués.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE 7

L'instance supérieure du SYNDICAT est le CONGRES.

Il se réunit tous les 3 ans. Le congrès peut être reporté d'une année après avis et décision de la commission exécutive ce qui prolonge de fait les mandats.

Il juge la gestion morale, administrative et financière de la Commission Exécutive. Il fixe l'orientation des tâches d'avenir du SYNDICAT. Lui seul, a pouvoir pour réviser les Statuts. Il élit la COMMISSION EXECUTIVE du SYNDICAT.

COMPOSITION – ATTRIBUTION

ARTICLE 8

QUATRE semaines avant le CONGRES, les Sections d'Entreprises recevront les rapports sur les différents points à l'ordre du jour.

Les délégués au Congrès sont élus proportionnellement au nombre d'adhérents de la Section d'Entreprise, constituée conformément à l'article 4.

Pour être admis au Congrès, les Sections Syndicales d'Entreprises devront :

- Etre constituée depuis plus de 3 mois à la date de l'envoi statutaire des rapports du Congrès.
- Avoir pris un minimum de 50 timbres cotisations au cours des 12 mois précédent ou 5 timbres par mois pour une nouvelle Section Syndicale.
- Le délégué de la Section Syndicale au Congrès devra être syndiqué depuis au moins UN AN, sauf pour les délégués des nouvelles sections qui devront être syndiqués comme il est prévu à l'alinéa " a " du présent article.

La représentation au Congrès avec mandat délibératif est déterminée sur les bases suivantes :

1 DELEGUE	jusqu'à	5	ADHERENTS
2 DELEGUES	de	6 à 10	ADHERENTS
3 DELEGUES	de	11 à 25	ADHERENTS
4 DELEGUES	de	26 à 75	ADHERENTS
5 DELEGUES	de	76 à 150	ADHERENTS
6 DELEGUES	de	151 à 300	ADHERENTS
7 DELEGUES	de	301 à 500	ADHERENTS

1 DELEGUE SUPPLEMENTAIRE pour 300 adhérents ou fraction de 300.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

COMMISSION EXECUTIVE

ARTICLE 9

Le SYNDICAT est dirigé dans l'intervalle des Congrès par la Commission Exécutive. La COMMISSION EXECUTIVE du SYNDICAT est composée de 19 MEMBRES TITULAIRES et de 6 MEMBRES SUPPLEANTS élus par le Congrès.

Il est recommandé au Congrès de faire un choix parmi les candidatures en s'efforçant, sans aucune limite de sa libre appréciation des candidatures, d'aboutir à une représentation tenant compte :

- Des courants qui se seront exprimés sur les questions en discussion,
- Des secteurs industriels,
- De la représentation ouvrière et celle des mensuels,
- De la représentation des jeunes, des femmes.

Les candidatures à la C.E. doivent être déposées 15 JOURS avant le Congrès au siège du Syndicat par l'intermédiaire des Sections d'Entreprises. Les Sections auront connaissance de la liste des candidatures à la C.E. HUIT JOURS avant le Congrès.

Pour être éligible, les candidats doivent être adhérents au Syndicat depuis au MOINS UN AN à jour de cotisation. Les membres de la C.E. sont élus pour TROIS ANS. Le mandat peut être reporté d'une année après avis et décision de la commission exécutive. Leur mandat est renouvelable.

L'incompatibilité existant entre l'exercice d'une fonction syndicale avec le cumul d'un mandat politique rétribué, entraîne la démission automatique de tout membre de la C.E. faisant acte d'une telle candidature.

Aucun syndiqué ne peut se prévaloir de son appartenance syndicale en faisant acte d'une candidature politique. L'exercice d'une fonction syndicale est également incompatible avec une fonction de gestion ou de représentation sous quelque forme qu'elle soit acquise.

Seule l'Organisation syndicale a qualité pour désigner, parmi ses membres ceux d'entre eux qui en seront chargés d'assurer ou de contrôler la direction ou la gestion des Entreprises ou de remplir toutes fonctions dans les organismes officiels.

Les membres désignés sont responsables devant elle et révocables par elle.

Chaque syndiqué remplissant les conditions prévues peut poser sa candidature.

ARTICLE 10

La Commission Exécutive est chargée d'exécuter les décisions prises par les Congrès. Elle dirige administrativement, moralement, matériellement, l'ensemble du syndicat.

La C.E. prépare le Congrès du Syndicat devant lequel elle est responsable. Elle assure le contrôle au sein des sections d'entreprises, du respect des statuts et des décisions prises par les Congrès Syndicaux. La Commission Exécutive se réunit chaque fois que cela est nécessaire, soit sur convocation du Bureau, sans que les intervalles puissent excéder DEUX MOIS, soit à la demande de 1/3 de ses membres.

Les décisions et votes qu'elle émet sont consignés dans le procès verbal de chaque réunion par un secrétaire. Tout membre de la C.E. qui, dans l'intervalle des Congrès, aura manqué plus de 4 SEANCES, sans excuse valable, sera considéré comme démissionnaire et ne pourra faire acte de candidature au prochain Congrès.

Dans le rapport moral, l'état des présences des membres de la C.E. à ses réunions est fourni, permettant aux syndiqués de juger de leur assiduité.

COMPOSITION ET ATTRIBUTION DU BUREAU

ARTICLE 11

La Commission Exécutive choisit, en son sein, les membres du SECRETARIAT composé de :

- 1 Secrétaire Général,
- 1 Secrétaire Général Adjoint,
- 1 Trésorier Général,
- 1 Trésorier Général Adjoint,
- 1 Secrétaire à la propagande et missions diverses



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne

XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

Les membres du Bureau, élus par la C.E. sont révocables par elle. Ils sont élus pour TROIS ANS. Le mandat pouvant être prolongé d'une année après avis et décisions de la commission exécutive. Leur mandat expire en même temps que celui de la C.E. et, comme celui-ci est renouvelable.

Tout membre du Bureau, qui dans l'intervalle du Congrès, aura manqué plus de 4 SEANCES, sans excuse valable, sera considéré comme démissionnaire et ne pourra faire acte de candidature au prochain Congrès.

La Commission Exécutive devra pourvoir à leur remplacement.

Sous réserve de ratification par la C.E., le Bureau du Syndicat peut s'adjointre des militants, membres du Syndicat, susceptibles de lui apporter un concours déterminant, en raison de leur expérience. Il peut également, choisir, avec l'approbation de la C.E., de jeunes militants, les préparant ainsi, à leurs futures responsabilités. Sur présentation du Bureau, la C.E. pourra coopter au Bureau, un représentant des syndiqués isolés. Dans chacun des cas, ils ne siégeront qu'avec voix consultative.

Le Secrétaire Général assure l'administration générale du Syndicat. Il fait face à tout ce qui a trait à sa gestion administrative et financière.

Le Secrétaire Général a le pouvoir d'ester en justice au nom et pour le compte du Syndicat. A cette fin, il a le pouvoir de mandater spécialement une personne physique aux fins de représenter le Syndicat devant toute juridiction en défense ou en demande.

En outre, le Secrétaire Général, possède également le pouvoir de mandater spécialement une personne physique aux fins de représenter le Syndicat devant, notamment, toutes administrations ou organismes spécifiques.

Enfin, le Secrétaire Général, peut, par délégation de pouvoir, donner mandat aux membres du bureau aux fins d'établir le mandat spécial prévu au sein des deux alinéas précédents du présent article.

Le Secrétaire Général informera le Bureau des procédures engagées.

TRESORERIE

ARTICLE 12

L'Administrateur trésorier a pour fonction précise dans le Bureau, de régler les questions d'administration et de trésorerie. Il est responsable de toutes les opérations financières du Syndicat. Il assure la fourniture régulière du matériel, cartes et cotisations, aux trésoriers des sections syndicales d'entreprises.

Tout retrait de fond nécessite la signature de l'Administrateur trésorier et du secrétaire général.

Comptabilité Générale

Les comptes du Syndicat FO des Métallurgistes de la Région Parisienne sont arrêtés par le Bureau du Syndicat, contrôlés par sa commission de contrôle et soumis pour approbation à la Commission Exécutive.

COMMISSION DE CONTROLE

ARTICLE 13

Le Congrès élit une Commission de Contrôle de 5 MEMBRES TITULAIRES et 2 MEMBRES SUPPLEANTS. Les membres de la Commission de Contrôle doivent remplir les mêmes conditions d'exigibilité que les membres de la C.E.

La Commission de Contrôle se réunit tous les 6 MOIS pour vérifier les opérations financières et la comptabilité du Syndicat.

Elle signale au Bureau et à la C.E. le résultat de ses opérations de contrôle. A cet effet, elle désigne un secrétaire rapporteur chargé de présenter les observations que la Commission désire formuler. Il est procédé de même pour chaque Congrès.

COMMISSION DES CONFLITS

ARTICLE 14

Une Commission de 5 MEMBRES et 2 MEMBRES SUPPLEANTS est nommée par le Congrès dans les mêmes conditions de désignation que les autres organismes du Syndicat.

Elle a à examiner les cas prévus à l'article 16 et notamment les atteintes au libre exercice de la démocratie syndicale définie dans les principes fondamentaux figurant au préambule des présents statuts.

Elle propose à la C.E. qui a seule pouvoir de ratifier ou de rejeter toutes sanctions, qu'elle juge utiles suivant la gravité des cas.

Tout syndiqué frappé de sanction peut interjeter appel devant le Congrès du Syndicat. Toutefois, la sanction prise est exécutoire dès la ratification par la C.E.



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

ARTICLE 15

Cette Assemblée Générale, après décision de la Commission Exécutive, est organisée annuellement, de préférence deuxième semestre de l'année en cours.

Toutes les sections syndicales sont convoquées et représentées par les présents.

Les membres de la C.E. sont de fait invités à cette Assemblée Générale.

ARTICLE 16

Tout syndiqué qui cause un préjudice moral ou porte atteinte aux intérêts du Syndicat est invité à fournir des justifications sur l'acte incriminé devant sa section syndicale d'abord, et ensuite, s'il y a lieu, devant la Commission des Conflits du Syndicat dont le rôle est défini à l'article 14 et qui seule, est qualifiée pour prononcer des sanctions.

Toute adhésion individuelle ou collective de syndiqués à un autre groupement professionnel après une mise en demeure de démission suivie de refus, entraînera l'exclusion.

Tout syndiqué démissionnaire, radié ou exclu, demandant sa réintégration est soumis aux obligations des nouveaux adhérents. Ses droits partent du jour de sa réintégration. Les sections syndicales ou les intéressés, doivent saisir le syndicat sur les difficultés résultant de l'application du présent article.

ARTICLE 17

Le siège du SYNDICAT est fixé à Paris 13^{ème} arrondissement – 9 rue Baudoin

Il peut être transféré sur décision de la C.E.

ARTICLE 18

En cas de dissolution du Syndicat, qui ne pourra être prononcée qu'à la majorité des adhérents à jour de leurs cotisations, les fonds seront déposés à la FEDERATION CONFEDEREE FO DE LA METALLURGIE.

ARTICLE 19

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que :

1°) par décision du Congrès.

2°) à la demande des 2/3 des adhérents du Syndicat.

Les modifications aux statuts sont portées à l'ordre du jour du Congrès par la C.E. qui doit notifier les textes d'amendement aux sections d'entreprises, un MOIS à l'avance.

* * * * *



Syndicat FO des Métallurgistes de la région parisienne
XXIXème congrès ordinaire – jeudi 16 octobre 2025

